

COMMISSION « DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES »

Réunion du 28 novembre 2018

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION	2
LISTE DES PARTICIPANTS	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	5
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	29
AVIS « 7BIS »	30
AVIS D'OPPORTUNITÉ	31

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

- 28 novembre 2018 -

Président : Dominique LIBAULT, Vice-président du Haut Conseil du financement de la protection sociale

Rapporteure : Chantal CASES, Directrice des statistiques démographiques et sociales (Insee-DSDS)

Responsable de la commission : Yara MAKDESSI (01 87 69 57 10)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction	5
Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes statistiques	5
Demandes d'accès a des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951	15
Introduction aux thématiques du prochain moyen terme du Cnis 2019-2023	16
Présentation du suivi des recommandations du groupe de travail sur « les ruptures familiales et leurs conséquences »	16
L'élaboration du programme de moyen terme : les enseignements des consultations	18
Présentation des projets d'avis du moyen terme du Cnis 2019-2023	21
Conclusion	28

Liste des participants

Nom	Prénom	Organisme
ADAM	Lorraine	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
AFSA	Cédric	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
ALGAVA	Elisabeth	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
BAHOUM	Jean Pierre Diamane	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)
BARHOUMI	Meriam	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
BELLER	Catherine	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
BERTIN	Chloé	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
BOLY	Sidy	Institut national des études démographiques (INED)
BRETON	Didier	Université Strasbourg
CASES	Chantal	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
CHAMBAZ	Christine	Ministère de la Justice - Sous-direction de la statistique et des études
CLING	Jean-Pierre	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
CORÉ	Françoise	ATD Quart Monde
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
FORGEOT	Gérard	Ministère de l'Economie et des finances - Direction générale des finances publiques (DGFIP)
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique (ASP)
GUILLAUME	Valérie	Ministère des Outre-Mer - Direction générale des Outre-Mer (DGOM)
GUIMARD	Philippe	Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)
HERBET	Jean-Baptiste	Ministère de l'Intérieur - Département des statistiques, des études et de la documentation
JOUTARD	Claire	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
JUGNOT	Stéphane	Institut de recherches économiques et sociales (IRES)

LE MINEZ	Sylvie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
LECLAIR	Marie	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
LEFEBVRE	Geoffrey	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)
LEFEVRE	Brice	Université Lyon 1
LIBAULT	Dominique	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la sécurité sociale (DSS)
MAKDESSI	Yara	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MARIE	Claude-Valentin	Institut national des études démographiques (INED)
MAUREL	Françoise	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
NACITAS	Catherine	Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)
NARGEOT	Rodolphe	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
PORTELA	Mickaël	Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance, de l'Age (HCFEA)
RAKOTOMANANA	Faly Hery	Institut national des études démographiques (INED)
RAVELO	Arsène	Institut national des études démographiques (INED)
RAYNAUD	Emilie	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
REQUIER	Corinne	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
REYNAUD	Bérengère	Ubiquis
ROTH	Nicole	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
SENE	Sokhna-Mélanie	Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL)
SERIEYX	Yvon	Union nationale des associations familiales (UNAF)
SUJOBERT	Bernard	Confédération générale du travail (CGT)
SYLVESTRE	Martine	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
TAGNANI	Stéphane	Conseil national de l'information statistique (CNIS)

La séance est ouverte à 15 heures 10.

Introduction

Françoise MAUREL

Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de démarrer sans attendre l'arrivée de notre Président Dominique Libault qui avait une obligation professionnelle avant cette réunion.

Nous avons le plaisir d'accueillir une délégation de statisticiens et démographes d'Afrique subsaharienne qui travaillent actuellement avec des chercheurs de l'INED dans le cadre du programme DEMOSTAF (*Demography Statistics for Africa*). Ce programme permet de développer la recherche collaborative entre institutions académiques et offices nationaux de statistiques, la formation et le transfert de compétences entre institutions. Nous sommes heureux de les accueillir.

Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes statistiques

Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives

Geoffrey LEFEBVRE, Institut national de la jeunesse et de l'action populaire (Injep)

Je travaille au sein du service statistique ministériel en charge de la Jeunesse et des Sports, la MEOS (Mission des études, de l'observation et des statistiques), qui appartient aujourd'hui à l'INJEP, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, un service à compétence nationale du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse. Pour cette opération, nous travaillons en collaboration avec la Direction des Sports du ministère en charge des Sports.

Dominique Libault rejoint la séance.

Il existe un vrai besoin d'actualisation des informations sur la pratique des activités physiques et sportives, puisque la dernière enquête du service statistique public sur le sujet a été menée en 2010 avec l'Institut national du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP), le Centre national pour le développement du Sport (CNDS) et la Direction des Sports. Il s'agit de suivre les pratiques dans le temps pour répondre à la demande exprimée par l'ensemble des acteurs du champ du sport, au premier rang desquels le ministère en charge des Sports qui a besoin d'informations détaillées pour le suivi et l'analyse des politiques publiques en faveur du sport. Cette demande a également été soutenue par le Conseil économique, social et environnemental à l'occasion de son rapport publié en juillet dernier sur « *l'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives* ».

De nombreuses informations sont déjà disponibles sur les pratiques physiques et sportives, dont l'enquête de 2010 qui s'inscrivait elle-même dans la continuité de plusieurs enquêtes portées par le service statistique ministériel, comme l'enquête en 2000, puis en 2003 conduite avec la collaboration de l'Insee. Nous pilotons également d'autres dispositifs d'observation sur la politique sportive. Chaque année, nous réalisons un recensement des licences des fédérations sportives, mais cette analyse ne couvre que les pratiques fédérales au sein des fédérations sportives agréées, ce qui représente aujourd'hui une partie assez réduite de la pratique sportive. Nous avons par ailleurs mis en place récemment un baromètre national sur les pratiques sportives. Cette enquête par quota réalisée en ligne cherche à suivre les tendances de la pratique sportive. Si elle n'a pas la même portée qu'une enquête de la statistique publique, elle permettra quand même de donner des informations en continu sur les pratiques au ministère en charge des Sports.

L'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives vise tout d'abord à décrire précisément les pratiques physiques et sportives, qu'elles soient autonomes (pratique libre) ou encadrées (pratique en club ou autres structures). Nous souhaiterions également faire apparaître dans la mesure

du possible les pratiques émergentes. Depuis 2010, en effet, certains sports ont été inventés et le champ du sport s'est révélé plutôt dynamique. Nous voudrions aussi mesurer précisément le nombre de pratiquants et de licenciés et caractériser le profil socio-économique des pratiquants et non pratiquants.

Les thématiques du questionnaire reprennent assez naturellement ces grands objectifs. Elles portent en effet sur :

- les modalités de pratique des activités physiques et sportives : « quoi ? », « quand ? », « où ? », « comment ? », « avec qui ? » autant de questions qui répondent à des enjeux de politiques publiques, notamment sur l'installation d'équipements sportifs, la formation de moniteurs du sport, etc. ;
- les motivations et les freins à la pratique, toujours dans l'idée de lever ces freins et comprendre les ressorts qui attirent les personnes vers un sport ;
- les accidents en lien avec la pratique sportive, un module qui existait déjà dans l'enquête de 2010 et avait permis d'apporter une information assez inédite sur ce champ ;
- les raisons de la non-pratique et la pratique passée des non pratiquants ;
- les caractéristiques socio-démographiques.

L'enquête couvre la France entière, y compris les départements et régions d'outre-mer. Elle sera menée auprès des individus âgés de 15 ans et plus résidant en France, comme l'enquête de 2010. Nous espérons obtenir un échantillon d'au moins 10 000 répondants. Pour cette enquête, nous avons également prévu un suréchantillon sur les quartiers prioritaires de la politique de la vie, ainsi que sur les 15-20 ans qui figurent parmi les plus sportifs, mais pour lesquels nous manquons d'informations.

Le tirage de l'échantillon sera effectué avec l'aide de l'Insee à partir du fichier démographique d'origine fiscale sur les logements et les individus FIDELI. Au sein de cet échantillon, nous procéderons pour chaque foyer fiscal à un tirage aléatoire d'individus. Pour les individus de 15 à 20 ans du foyer, nous réaliserons une interrogation systématique. Dans les départements et régions d'outre-mer, compte tenu de la moindre qualité de la base de sondage, nous envisageons de conduire une enquête téléphonique aléatoire.

Nous avons envisagé une collecte multimodale séquentielle. L'enquête serait d'abord réalisée par Internet, puis par téléphone. Nous enverrons tout d'abord une lettre-avis contenant des informations de connexion pour accéder au questionnaire en ligne autoadministré. Pour cette partie de l'enquête, nous produirions un échantillon de contrôle de 2 000 unités pour mesurer l'effet du mode de collecte et assurer la comparabilité avec l'enquête précédente qui avait été réalisée uniquement par téléphone. Nous effectuerons ensuite des relances par téléphone. Pour cette enquête, nous bénéficierons de l'apport des données administratives contenues dans FIDELI (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, mail, etc.). Grâce aux adresses postales et aux coordonnées, nous pourrions effectuer un rapprochement avec les équipements sportifs, ce qui nous permettra de caractériser l'offre pour les répondants de l'enquête.

L'enquête donnerait donc lieu à trois phases successives : l'envoi de courriers pour le questionnaire en ligne, puis des relances par voie postale et SMS, et enfin des relances téléphoniques des non-répondants pour une passation du questionnaire par téléphone.

S'agissant de la comitologie, nous constituerons, pour cette enquête, un comité scientifique réunissant les membres de l'INJEP et du ministère des Sports au sens large (administration centrale et régionale), des représentants du mouvement sportif (Comité national olympique et Association nationale des élus du sport), ainsi que des chercheurs spécialisés. Le comité de pilotage de l'enquête sera assuré par l'INJEP et la Direction des Sports.

Le questionnaire se révèle relativement complexe. Nous n'avons pas souhaité le modifier par rapport à l'enquête précédente, visant à obtenir un détail approfondi des pratiques. Nous avons dû faire face à des taux de réponse plutôt dégradés. Pour pallier cette situation, nous demandons que cette enquête revête un caractère obligatoire. Par ailleurs, nous avons prévu de maintenir un questionnaire plutôt court, de l'ordre de vingt minutes, pour éviter le problème de non-réponse partielle. Enfin, le questionnaire ne devrait pas contenir de questions sensibles.

Quant au calendrier, le comité scientifique se réunira pour la première fois en début d'année

prochaine. Après la phase de sélection du prestataire de collecte, nous envisageons de réaliser un test en septembre 2019. Il sera présenté au Comité du label fin 2019 pour une collecte terrain début 2020.

Dominique LIBAULT

Merci beaucoup. Je vous prie d'excuser mon retard. Je tiens à accueillir à mon tour les représentants d'une délégation d'Afrique subsaharienne qui font partie d'un groupe d'une quinzaine de statisticiens et démographes qui travaillent avec des chercheurs de l'INED dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne. J'espère que cette commission vous sera utile. Nous nous tiendrons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Sur l'enquête elle-même, je suis chargé, dans le cadre de mes fonctions actuelles, d'une concertation sur le grand âge et l'autonomie. Les chercheurs soulignent l'importance de la pratique physique et sportive pour la prévention de la perte d'autonomie. Vous avez envisagé une surreprésentation des jeunes. L'enquête comportera-t-elle également des éléments pour analyser les pratiques physiques et sportives des seniors ?

Brice LEFEVRE, Université Lyon I

L'enquête n'a pas fixé de borne supérieure. Nous devrions donc obtenir des informations sur les populations les plus âgées. L'intérêt principal de cette enquête réside dans le fait qu'elle nous donnera le détail des pratiques. En 2010, 280 pratiques différentes avaient été déclarées dans une définition très ouverte de l'activité physique et sportive, y compris les pratiques utilitaires ou « soft ». En préambule, le questionnaire comporte une question très ouverte. Il est demandé aux personnes si, au cours des douze derniers mois, elles ont pratiqué une activité physique ou sportive et, si oui, laquelle. Dans la relance, nous listons aussi des activités qui concernent notamment les seniors. Nous pourrions ainsi appréhender les différences entre les non pratiquants et les personnes un peu moins sédentaires. Ce niveau de détail rend néanmoins plus complexe le questionnaire.

Yvon SERIEYX, Union nationale des associations familiales (UNAF)

Vous fixez la limite d'interrogation à 15 ans. Existe-t-il un autre dispositif pour appréhender la pratique physique et sportive des enfants ? Pourriez-vous également veiller à obtenir une bonne connaissance du niveau de vie des répondants (revenu disponible par unité de consommation UC), en ne définissant pas des tranches trop importantes ? Il convient également de procéder à un relevé rigoureux de la structure familiale interrogée. Par ailleurs, pour les 15-25 ans, il me semblerait pertinent de connaître la taille de la fratrie. Enfin, comme nous l'avons souligné pour le questionnaire sur les pratiques culturelles, il faudrait effectuer un relevé rigoureux de l'état matrimonial en distinguant bien PACS et mariage, car la consommation est différente.

Geoffrey LEFEBVRE

Sur la borne inférieure, nous avons veillé à assurer la comparabilité avec l'enquête précédente qui portait sur le même champ. La complexité du questionnaire soulève aussi la question de la bonne compréhension des questions par les plus jeunes. Pour compléter l'information, nous essayons de croiser les informations issues d'autres dispositifs. Nous réalisons ainsi un recensement des licences sportives, y compris celles délivrées à des enfants. Par ailleurs, nous avons élaboré un dispositif d'enquête auprès des collégiens, en association avec la Depp, que nous avons soumis pour avis d'opportunité lors de la commission Services publics le mois dernier. Cette enquête est menée auprès des collégiens dans le cadre du panel d'élèves 2011 de la Depp. Pour ce projet, nous avons prévu de passer un questionnaire auprès des jeunes en classe de troisième, ce qui permettra d'enrichir l'information disponible sur ce champ encore peu connu et que nous ne parvenons pas à couvrir avec cette enquête.

Brice LEFEVRE

En 2010, nous avons réalisé un tirage aléatoire téléphonique et nous ne disposons d'aucune donnée *a priori* sur les personnes. Dans cette enquête, au contraire, nous utiliserons le fichier FIDELI qui

nous fournira en amont toutes les informations sur le niveau de vie, la structure familiale, la taille de la fratrie. Le questionnaire comporte également une question sur l'état matrimonial. Nous devrions donc bien collecter des informations fiables sur les quatre sujets que vous avez cités.

Faly Hery RAKOTAMANANA, Délégation de Madagascar

Dans le questionnaire, pouvez-vous appréhender la demande potentielle de pratiques physiques et sportives ? Aborderez-vous plutôt cette question à travers les raisons de non-pratique ? Enfin, pouvez-vous citer quelques questions sensibles ?

Geoffrey LEFEBVRE

Nous n'avons pas prévu de questions sensibles dans le questionnaire.

Brice LEFEVRE

Les velléités de pratique seront appréhendées à travers les freins à la pratique. Nous allons proposer une liste de différents freins et les répondants pourront se situer par rapport à ceux-ci. Pour les non pratiquants, nous recueillerons les raisons de leur non-pratique. Logiquement, ces deux questions permettront d'identifier les grands freins à la pratique d'activités physiques et sportives. Nous savons aussi que les désirs et envies de pratique restent difficiles à mesurer, notamment en marketing. Nous préférons donc nous concentrer sur les freins et les raisons de non-pratique.

Geoffrey LEFEBVRE

Nous menons aussi un baromètre par quota. Dans son dernier volet, qui s'est déroulé en juin dernier, nous avons posé des questions sur les pratiques vers lesquelles les non pratiquants se tourneraient s'ils devaient pratiquer une activité, ainsi que sur les autres pratiques vers lesquelles les pratiquants pourraient, le cas échéant, s'orienter. L'information ne présente certes pas la même qualité, mais elle permet de combler un manque sur ce point.

La Commission adopte un avis d'opportunité favorable pour l'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives.

Dispositif Indice des prix à la consommation, IPC

Marie LECLAIR, Insee

L'indice des prix à la consommation constitue un dispositif mensuel existant depuis 1914. Nous demandons aujourd'hui l'opportunité pour la période 2020-2024.

L'indice des prix à la consommation correspond à la mesure principale de l'inflation. Pour mesurer l'évolution pure des prix à la consommation à qualité constante, nous suivons un panier fixe de biens et de services. Pour préserver une représentativité par rapport à la consommation des ménages, nous mettons ce panier à jour annuellement. Lorsque certains produits disparaissent, nous les remplaçons pour éviter l'attrition et nous ajusterons pour les changements de qualité.

L'indice des prix représente un indicateur central à la fois pour l'analyse économique et la politique monétaire, pour les comptes nationaux qui l'utilisent pour calculer la consommation et le PIB en volume, et pour les indexations et revalorisations. Il est décliné au niveau européen dans un indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), dont la méthodologie est fixée par un règlement. En dehors de deux particularités, le règlement de l'IPCH est transposé sur l'IPC national.

Il s'agit d'un indice mensuel. Tous les mois, nous publions les résultats de l'indice des prix à la consommation dans des informations rapides. Depuis notre dernière demande d'opportunité, nous réalisons une estimation provisoire dès le dernier jour ouvré du mois, puis, vers le 13 du mois, nous publions une estimation définitive qui ne sera plus révisée par la suite. Nous diffusons aussi des informations sur les prix de grande consommation dans la grande distribution. Enfin, nous publions

une série d'indices (250 indices par mois et 350 indices annuels) et quelques séries complémentaires de prix moyens ou d'indices par catégorie de ménage.

Les changements sont intégrés dans l'indice des prix à la consultation selon une double temporalité. Tous les ans, nous introduisons des changements méthodologiques lorsque nous révisons le panier des biens et services. Cette année, nous avons constitué un comité des utilisateurs de l'IPC composé de chercheurs, d'économistes et de partenaires sociaux. Ce comité se réunira la semaine prochaine pour la première fois afin de présenter ces changements annuels et recueillir le retour des utilisateurs.

Nous procédons par ailleurs à des changements de base. Actuellement, l'indice des prix à la consultation est publié en base 2015. Ce dernier changement avait été présenté lors du précédent passage au Cnis et au Comité du label. Nous avons changé à la fois les agglomérations géographiques dans lesquelles nous relevons les prix, les nomenclatures et la méthode utilisée pour les produits frais. Le prochain changement de base interviendra en même temps que le changement de base de l'indice des prix à la consommation harmonisé, sans doute en 2024. Il s'accompagnera d'un changement de nomenclatures relativement important.

Dans les cinq ans à venir, nous allons modifier les modes de collecte en prenant en compte les données de caisse et la montée en charge de la collecte Internet manuelle et automatisée (« *web scraping* »). Aujourd'hui, l'indice des prix à la consommation couvre 1 110 variétés de produits en métropole – un peu moins dans les DOM. Ces variétés de produits sont suivies dans toutes les formes de vente et sur l'ensemble du territoire. En fonction du produit et de la forme de vente, nous adaptons nos modalités de collecte. Jusqu'à présent, la collecte de terrain constituait la modalité principale. Nous envoyons des enquêteurs dans les points de vente pour recueillir des prix. Cette collecte traditionnelle avec un déplacement physique de l'enquêteur peut parfois être réalisée par voie téléphonique ou postale, lorsque le service suivi ne permet pas d'envoyer un enquêteur. Ce peut être le cas notamment pour les devis auprès des artisans. Nous utilisons également des données administratives, notamment les données de la CNAM pour les services de santé ou les déclarations obligatoires des stations-services pour les carburants, etc.

Deux nouveaux modes ont vocation à se développer dans les prochaines années : la collecte sur Internet et les données de transaction. Plusieurs présentations ont été réalisées devant le Cnis sur les données de transaction ou données de caisse. Ces données sont recueillies par les enseignes de la grande distribution lors du passage en caisse. Elles recouvrent des informations sur les quantités vendues, les prix pratiqués et les chiffres d'affaires, avec un niveau de détail très précis qui permet d'identifier très finement les évolutions de prix.

Nous travaillons sur ces données depuis 2010. A partir de 2012, nous avons mené une expérimentation à partir des données transmises volontairement par quatre enseignes. Cette expérimentation avait donné lieu à un avis du Cnis et du Comité du label. Elle nous a permis de démontrer d'un point de vue méthodologique notre capacité à exploiter ces données et à résoudre les difficultés nouvelles qu'elles pouvaient engendrer, notamment la volumétrie importante qui exige d'automatiser un certain nombre de traitements. Depuis mai 2017, dans le cadre de la loi numérique et après un avis favorable du Cnis, un arrêté rend obligatoire la transmission des données de caisse.

A ce jour, nous recevons physiquement l'intégralité des données de caisse des grandes enseignes, hors *hard discounters*, sauf pour une grande enseigne avec laquelle nous construisons le flux et qui devrait nous transmettre ses données au cours du mois de décembre. Nous lancerons une répétition générale en 2019, en construisant un double indice des prix à la consommation. A côté de l'indice des prix traditionnel qui sera publié, nous calculerons un indice des prix utilisant des données de caisse sur un champ restreint aux produits alimentaires industriels et aux produits d'entretien et d'hygiène beauté en super et hypermarché. Si cette répétition générale se révèle concluante, nous publierons en 2020 un indice des prix à la consommation qui utilisera ces données de caisse.

Nous souhaitons par ailleurs développer la collecte sur Internet, et ce, pour plusieurs raisons. Une grande partie de la consommation des ménages découle aujourd'hui des achats sur Internet. Nous devons donc suivre cette forme de vente comme toutes les autres dans l'indice des prix à la consommation. Par ailleurs, Internet constitue souvent une source d'information, notamment pour les services de communication, l'achat d'électricité ou de gaz. Enfin, il nous permet aussi de collecter un plus grand nombre de prix à moindre coût. Aujourd'hui, les prix peuvent se révéler très volatils, variant en fonction de la demande, en particulier pour les services. Pour suivre ces prix, nous devons en collecter davantage. La collecte automatisée ou « *web scraping* » constitue la seule solution pour

rendre compte de cette nouvelle réalité des prix.

Il existe deux possibilités pour réaliser cette collecte sur Internet : la collecte manuelle par des personnes qui consultent les sites Internet pour relever le prix comme les enquêteurs le font dans les points de vente ou la collecte assistée par robot. Pendant longtemps, ce mode de collecte n'a pas été traité comme une collecte d'informations statistiques, notamment lorsque nous allions récupérer des prix catalogue sur Internet. Or il nous semble qu'elle doit être considérée comme tous les autres modes. S'agissant de l'information de l'enquêté, l'indice des prix à la consommation, même dans le cadre d'une collecte dans des points de vente physiques, n'implique aucune charge pour l'entreprise, puisque l'enquêteur pour recueillir les informations sans même informer cette dernière. Le protocole de collecte veut cependant qu'il se présente au point de vente et nous envoyons des courriers aux points de vente concernés par la collecte. Pour Internet, la démarche se révèle encore plus transparente. Néanmoins, il nous paraît important de prendre contact et d'informer par courrier le propriétaire du site Internet de la collecte statistique que nous réalisons sur ce site. En contrepartie, nous souhaiterions qu'une obligation de réponse statistique soit instaurée pour l'enquêté afin qu'il ne bloque pas notre collecte.

Bernard SUJOBERT, CGT

Examiner l'opportunité de l'indice des prix à la consommation apparaît un peu incongru au vu de l'antériorité du dispositif et des règlements divers et variés qui l'encadrent. Nous pouvons nous demander si un examen en opportunité tous les cinq ans suffit pour que l'indice des prix à la consommation devienne à nouveau un objet de débat, au regard de son importance en termes d'indexation et de niveau de pouvoir d'achat. Nous pouvons néanmoins nous féliciter de la création du comité des utilisateurs, à condition qu'une articulation satisfaisante soit assurée entre ce comité et la commission du Cnis.

La note de présentation est bien réalisée et apporte des informations intéressantes. Nous pourrions souhaiter que des questions soient posées et débattues plus en amont. A l'heure où la référence prix se révèle moins stable qu'elle ne l'a été autrefois, il serait opportun de remettre l'indice des prix et son utilisation en débat. Florence Jany-Catrice, une chercheuse, vient de réaliser un travail assez approfondi sur le sujet. La parution de ses travaux, en début d'année 2019, pourrait constituer une occasion d'organiser un événement à l'initiative du Cnis. Enfin, je me demande s'il ne faudrait pas évoquer l'indice des prix à la consommation dans les avis de moyen terme du Cnis, ce qui n'est pas prévu pour l'instant, compte tenu de l'importance des changements qui auront des effets durant ce moyen terme. Cela permettrait de rappeler l'attention portée par le Cnis sur le sujet.

Yvon SERIEYX

L'indice des prix à la consommation a parfois été mis en accusation. Une réflexion est-elle prévue sur la prise en compte de l'effet qualité ? Par ailleurs, au sein de l'UNAF, nous calculons chaque mois un budget type basé sur les différents indices. Ferons-nous bien partie du comité des utilisateurs ?

Stéphane JUGNOT, Institut de recherches économiques et sociales (IRES)

De quelle façon le comité des utilisateurs a-t-il été constitué ? Pour choisir les chercheurs, dans quelle mesure lancez-vous des appels suffisamment larges et transparents pour assurer une certaine diversité ?

Marie LECLAIR

Nous avons demandé au Cnis de procéder à une diffusion large. Le comité des utilisateurs se tient lundi prochain, mais nous pouvons encore vous ajouter à la liste.

S'agissant des chercheurs, nous avons sollicité ceux qui utilisent actuellement nos données via le CASD. Nous n'avons pas lancé d'appel élargi.

Quant aux critiques actuelles sur l'effet qualité, elles font suite à la parution d'un livre. Ce débat n'est cependant pas nouveau, puisqu'il s'est tenu à peu près dans les mêmes termes dans les années 2000 et notre réponse sur le traitement des effets qualité n'est pas forcément différente. Ce

chercheur fait une confusion sur ce que l'indice des prix à la consommation est censé mesurer. Selon nous, l'indice retrace une évolution pure des prix à qualité constante. C'est d'ailleurs la demande qui nous est adressée pour la mesure du PIB en volume. Nous sommes parfois critiqués de ce point de vue, notamment sur la mesure correcte des innovations technologiques et de l'économie numérique. Ce chercheur aurait souhaité que l'indice des prix à la consommation constitue plutôt une mesure du coût de la vie, ce qu'il n'est pas. Il s'agirait de déterminer si un ménage a suffisamment d'argent pour acheter un panier usuel. Or ce panier n'est pas stable dans le temps.

Voilà dix ans, nous utilisons des téléphones portables moins coûteux que les smartphones actuels. Dans un indice de coût de la vie, nous allons considérer que le coût de la vie a augmenté, car l'usage veut que l'on recoure à ce type d'appareil. Dans l'indice des prix à la consommation, en revanche, nous allons estimer que la qualité et l'utilité retirée de ces produits sont différentes et nous allons neutraliser les évolutions de prix liées à ces évolutions de qualité. Nous essayons de progresser sur les méthodologies, mais toujours dans le but de neutraliser les changements de qualité des produits.

Isabelle ANXIONNAZ

Les innovations sur l'indice des prix à la consommation ont été présentées au fil du temps. Les données de caisse avaient par exemple fait l'objet d'une présentation.

Bernard SUJOBERT

Effectivement, mais ce sujet n'a pas été abordé depuis longtemps. Nous pourrions essayer de faire mieux.

Chantal CASES

Le passage en production des données de caisse constituera certainement une occasion de réaliser une restitution des résultats de l'expérimentation au niveau du Cnis. Nous produirons des analyses sur ces données.

Dominique LIBAULT

Ces échanges démontrent l'intérêt de revenir sur un thème classique. Le comité des utilisateurs représente une avancée positive pour échanger régulièrement sur ces sujets. Il peut aussi constituer une instance d'alerte pour le Cnis. Je suis très sensible à l'indice sur les produits de première nécessité. Il existe des catégories qui présentent des consommations différentes et il me paraît important de pouvoir s'intéresser au pouvoir d'achat des populations les plus modestes, surtout à l'heure actuelle.

Chantal CASES

Il existe un certain nombre d'éléments d'analyse sur le sujet, que ce soit des indices catégoriels, une simulation d'inflation sur le site de l'Insee, etc.

Faly Hery RAKOTOMANANA

Avez-vous déjà évalué le poids des achats en ligne sur le panier ? Quels critères utilisez-vous pour l'échantillonnage des sites ? Il est difficile d'obtenir le chiffre d'affaires d'un site. Vous basez-vous sur le nombre de connexions ? Enfin, l'indice des prix à la consommation est utilisé pour l'estimation du PIB. Or si une bonne partie de la consommation est effectuée en ligne, la question se pose du territoire économique pour évaluer le PIB.

Marie LECLAIR

La consommation sur Internet soulève effectivement un certain nombre de questions de territorialité. Comment définir la consommation sur le territoire français sachant que des achats peuvent se faire sur des sites hébergés en dehors de France ? Sur ce sujet, un texte européen très précis indique que doivent rentrer dans le champ français de l'indice des prix à la consommation tous les achats de biens

livrés en France, même s'ils sont effectués sur des sites « étrangers » comme Amazon. Pour les services, nous devons tenir compte du lieu de la consommation du service, à l'exception des services de téléchargement (*streaming* ou achat de services de communication à l'étranger) pour lesquels nous prenons en considération le lieu de résidence habituelle du consommateur. Ce texte repose sur la façon dont la TVA est fixée pour chacune de ces différentes consommations.

Le poids des achats sur Internet est difficile à identifier. Nous utilisons comme source l'enquête Budget des familles qui se révèle assez ancienne aujourd'hui, mais nous savons que leur part ne cesse de croître. De très nombreux services ne s'achètent désormais qu'en ligne. Pour les services d'énergie ou de téléphonie, par exemple, nous connaissons assez bien la part des opérateurs. Sur les autres biens, en revanche, nous ne disposons généralement pas de statistiques pour pouvoir échantillonner les sites, mais il en est de même lorsque nous relevons les prix dans les points de vente. Dans une unité urbaine, nous laissons à l'enquêteur le choix du point de vente et du produit qu'il va collecter. Pour Internet, une difficulté supplémentaire se pose, tenant au fait que si les robots de prix permettent de tout collecter, nous devons nous garder de collecter les produits qui ne sont pas achetés par les ménages en courant le risque de leur donner trop de poids dans la consommation.

La Commission rend un avis d'opportunité favorable sur le dispositif de l'Indice des prix à la consommation pour la période 2020-2024.

Enquête Migrations, famille et vieillissement dans les départements et régions d'outre-mer DROM

Claude-Valentin MARIE, Institut national des études démographiques (INED)

L'enquête pour laquelle nous demandons l'avis d'opportunité constitue la reprise d'une enquête MFV 1 réalisée voilà une dizaine d'années. Elle poursuit une triple ambition. Sur le plan scientifique, cette enquête doit contribuer au développement des connaissances fondamentales sur les DROM. Voilà dix ans, le Cnis avait fait état des difficultés et des lacunes dans la connaissance de la population de ces territoires. C'est sur cette base que la première enquête avait été lancée. Spécifiquement conçue pour les DROM, elle vise à améliorer le niveau d'informations statistiques sur ces départements. Elle combine en fait trois enquêtes en une. Nous traitons de sujets comme la famille, le vieillissement et les migrations qui faisaient l'objet d'enquêtes au niveau national, mais qui n'avaient pas été documentés dans les DOM jusqu'à cet exercice. Désormais, les DROM constituent les seules régions françaises à disposer d'enquêtes permettant de saisir la réalité régionale et les disparités au sein des régions, avec une représentativité territoriale et la possibilité d'une comparaison avec le niveau national. L'enquête a enfin pour objectif d'aider à la mise en place et à l'adaptation des politiques publiques.

Lier connaissance publique et politiques publiques se révèle extrêmement pour nous, car nous observons une accélération des mutations sociodémographiques, et même une recomposition des populations. Cette recomposition s'opère sur deux dimensions qui soulèvent de véritables défis démographiques pour ces territoires : les migrations et le vieillissement. Contrairement aux idées reçues, ces départements accueillent déjà, pour certains d'entre eux, des populations très vieillissantes. La famille et ses transformations constituent le point nodal. Cette enquête permet d'appréhender les articulations, les points de convergence ou de divergence, ainsi que les effets induits entre les transformations des structures familiales et le vieillissement, entre le vieillissement et les migrations. Nous pouvons ainsi réaliser une analyse plus approfondie de ces mutations sociodémographiques.

Les migrations constituent un sujet de préoccupation pour chaque territoire. Comme dans MFV 1, nous étudierons les quatre départements « historiques » (Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion). Nous venons de réaliser la première enquête à Mayotte. La deuxième édition sera donc décalée dans le temps sur ce territoire. Si cette préoccupation est commune aux quatre départements, elle présente des caractéristiques spécifiques à chacun d'eux. Nous observons trois dynamiques migratoires importantes : une forte mobilité des jeunes natifs des Antilles, une forte immigration internationale en Guyane et une migration de retour des plus âgés. Ces migrations répondent à des stratégies variables selon les populations : des migrations de travail et/ou de

peuplement, des migrations temporaires ou permanentes, et des migrations « institutionnalisées » (organisées par les pouvoirs publics) ou spontanées. Souvent, les natifs de métropole qui s'installent en Guyane effectuent souvent une migration temporaire par exemple alors que les migrations des populations étrangères sont souvent des migrations durables.

L'enquête MFV 1 nous a permis d'appréhender la recomposition des populations antillaises et guyanaises. Or les résultats font apparaître une différence très nette entre la part des personnes nées à l'étranger et étrangères, qui est très forte en Guyane alors qu'elle est très minime aux Antilles. A l'inverse, la part des personnes dont les deux parents sont nés aux Antilles représente environ 73 % de la population quand elle atteint seulement 17 % de la population en Guyane. Ces deux territoires vivent une situation complexe dans la recomposition de leur population.

Le vieillissement constitue aussi une problématique fondamentale. La pyramide des âges de la Martinique à horizon 2030 montre que le territoire comptera alors moins de personnes âgées de moins de 20 ans que de personnes âgées de plus de 60 ans. Nous observons une transformation radicale de la structure de la population antillaise qui s'explique en partie par une transformation des dynamiques familiales et l'effet de l'émigration des natifs des Antilles vers la métropole. Un quart des natifs des Antilles vit en métropole et cette situation touche même 40 % de la population des 15-24 ans. L'effet induit de cette migration des jeunes n'est pas forcément simple. Ne résident en effet durablement en métropole que les plus diplômés. Ainsi, 53 % des diplômés du supérieur nés aux Antilles résident en métropole. Cette « fuite des cerveaux » pose des problèmes très importants pour le développement de ces départements. Enfin, ce vieillissement s'accompagne à la fois d'une espérance de vie dans les Antilles comparable à celle de la métropole, mais d'une espérance de vie en bonne santé 20 ans moins bonne qu'en métropole, avec des enjeux sur la dépendance, la prise en compte du vieillissement et les politiques publiques qui doivent s'adapter à ces spécificités.

Didier BRETON, Université de Strasbourg

La famille occupe une partie importante du questionnaire. Dans les départements et régions d'outre-mer, les familles sont caractérisées par des structures spécifiques, avec une forte place des familles monoparentales, une taille de ménages plus élevée et une présence plus durable des enfants dans les ménages, mais aussi par des comportements particuliers, notamment une fécondité plus précoce et une forte déconnexion entre les unions et la fécondité.

Les premiers résultats de l'enquête MFV 1 avaient montré la spécificité de la monoparentalité. Nous avons étudié l'histoire de vie familiale des enfants entre leur naissance et leurs dix ans, en comparant ces données avec l'enquête ERFI menée sur la métropole. Si 78 % des enfants naissent et passent toute leur enfance avec leurs deux parents en métropole, cette situation concerne moins d'un enfant sur deux aux Antilles. Surtout, un enfant sur quatre naît au sein d'une famille monoparentale et y reste durant toute son enfance sur ces territoires.

L'enquête MFV 2 reste très proche de l'enquête MFV 1 dans sa construction. Elle est menée en population générale, en face à face, sur des échantillons de grande taille. Nous interrogeons de 3 200 à 4 000 personnes âgées de 18 à 79 ans. Pour cette nouvelle édition, nous travaillons en partenariat avec l'Insee et, compte tenu du changement de statut des enquêteurs, les périodes d'enquête sont légèrement plus longues. Nous avons également réduit légèrement l'échantillon, autour de 3 200 à 3 500 personnes par département, contre 4 000 précédemment. L'enquête est bâtie pour permettre des analyses à plusieurs échelles : les individus, les ménages, l'environnement familial (cohabitants ou non) et les enfants. Le questionnaire reste assez classique. Il comporte de très nombreux filtres qui permettent de travailler sur des sous-populations particulières, en procédant notamment à un découpage entre les natifs et les non-natifs, ou en tenant compte de l'âge des individus. L'enquête traite de la famille, des migrations et du vieillissement, mais elle comporte aussi des modules relatifs à la discrimination, les solidarités intergénérationnelles, les pratiques culturelles (langue, religion).

Nous avons souhaité que le questionnaire soit comparable à d'autres enquêtes menées en métropole, mais pas dans les DOM (Famille, ERFI, TeO, Epic, Share, etc.). La révision du questionnaire est aujourd'hui terminée. Nous l'avons recentré pour qu'il dure 60 à 65 minutes. Nous avons également précisé les modules sur la monoparentalité, les solidarités et l'entraide, ainsi que le devenir des jeunes, trois thématiques que nous voulons approfondir davantage.

Dominique LIBAULT

Merci pour cet exposé tout à fait riche et intéressant qui nous rappelle les singularités démographiques des départements et régions d'outre-mer.

Yvon SERIEYX

Les informations sur les solidarités et l'entraide incluront-elles aussi les transferts en nature ? Le montant de ces transferts sera-t-il intégré dans l'appréciation du niveau de vie ? Par ailleurs, avez-vous bien songé, dans le volet famille, à l'appréciation que portent les actifs avec enfants sur la conciliation entre vie familiale et travail ? Dans les quatre départements d'outre-mer traditionnels, l'accueil du jeune enfant reste très déficient. Il faudrait également, dans la mesure du possible, introduire une question pour déterminer si la situation s'est dégradée par rapport à la métropole ou entre les différents territoires.

Bernard SUJOBERT

Quels sont les éléments de contexte des familles interrogées ? Connaîtrons-nous par exemple leur niveau de revenus, leur situation d'emploi, leur PCS ? La fiche montre que le dispositif est très centré sur les solidarités intrafamiliales. *Quid* des solidarités publiques ? Saurons-nous si ces personnes bénéficient de revenus de cette nature ?

L'enquête comporte quand même des variables très sensibles comme la santé (IVG, contraception) ou les pratiques religieuses. Or vous n'abordez pas du tout de la façon dont ces variables sensibles seront traitées. Vous ne mentionnez pas la CNIL. Vous n'incluez pas non plus dans la comitologie les représentants de mouvements associatifs, syndicaux ou sociaux locaux alors qu'ils sont très présents sur ces territoires.

D'une manière plus générale, j'observe que les fiches n'évoquent plus les coûts et les moyens humains mobilisés pour l'enquête. Or nous avons besoin de ces informations pour juger en opportunité. Enfin, l'enquête porte sur les populations en ménage ordinaire et laisse, comme d'habitude, de côté tout un pan de la population. Cette restriction n'induit-elle pas un biais de fragilité, d'autant que certains îlots sont également écartés, parce que difficilement accessibles ? Je pense au contraire que ces territoires pourraient être stimulants pour les enquêteurs, à condition qu'on leur donne les moyens d'y accéder.

Dominique LIBAULT

Je suis assez d'accord sur la remarque concernant les coûts et les moyens humains.

Claude-Valentin MARIE

Nous recueillerons bien des éléments sur les professions, les entrées dans la vie active, la situation d'emploi au moment de l'enquête, le passage ou non à la retraite, la situation précédente, etc. Il s'agit d'une enquête en trajectoire. Nous reconstituons donc la carrière de tous les individus interrogés.

Nous récoltons aussi des éléments sur les revenus. Lors de l'enquête 2010, nous avons dressé un inventaire des revenus et calculé un taux de pauvreté sur les départements concernés. Deux ans plus tard, le fichier FILOSOFI a fait ressortir un taux de pauvreté assez comparable. Les mutations, les conditions de vie des personnes, leurs conditions de vieillissement, voire les conditions d'insertion des jeunes dans la vie active vont dépendre de cet environnement particulier, plus ou moins précaire selon la catégorie à laquelle on appartient. C'est d'autant plus important que nous observons une situation d'exclusion des jeunes du marché du travail et de sortie précoce du marché du travail des populations âgées. Nous pouvons appréhender la façon dont se reportent les solidarités intergénérationnelles et la part de ces solidarités, en nature ou en revenu, qui se dirige vers les plus jeunes ou les plus anciens.

Les données sensibles évoquées dans le questionnaire ont fait l'objet d'une autorisation de la CNIL dans l'enquête précédente. Nous repasserons bien évidemment devant celle-ci. Nous n'avons pas connu de difficultés particulières lors de l'édition 2010, car ces populations n'ont pas le même rapport à la religion qu'en métropole. Nous avons obtenu très facilement des réponses sur ces sujets, en

particulier à la Réunion où la diversité religieuse est très forte.

S'agissant des îlots non traités, dans l'enquête précédente comme dans la nouvelle, le coût global de l'accessibilité constitue un vrai enjeu. Pour la Guyane, cette problématique se révèle encore plus importante. Nous allons en effet enquêter la bande littorale. Nous ne pourrions donc pas rendre compte des dynamiques propres aux populations de l'intérieur du territoire. Nous avons tenté, avec le bureau de l'Insee Guyane, de mettre en place une enquête spécifique pour traiter ces populations, notamment avec le parc amazonien, mais nous n'avons jamais réussi à trouver les conditions de méthodologie et de financement pour réaliser cet exercice.

Didier BRETON

La conciliation entre famille et travail est appréciée dans les faits, mais nous n'avons pas prévu de question sur l'appréciation des individus. Les solidarités couvrent à la fois les solidarités gratuites et payantes. Nous connaissons les volumes d'aide apportés régulièrement. Nous avons également ajouté dans cette nouvelle enquête les aides reçues exceptionnellement. Des questions spécifiques sont en outre posées sur la garde d'enfant. Nous nous sommes concentrés sur les sujets sur lesquels il existait un vrai déficit d'information.

Yvon SERIEYX

La conciliation entre famille et travail ne se résume pas à l'accueil de la petite enfance.

Claude-Valentin MARIE

Nous couvrons déjà trois dimensions dans l'enquête. Vous avez cependant raison. L'enquête 2010 montre que c'est dans les situations monoparentales que la proportion de femmes en inactivité est la plus forte. Cette deuxième édition va nous permettre de voir si ces situations perdurent. Nous formons souvent l'hypothèse que la situation de précarité se poursuit de génération en génération. Nous ne pouvons cependant pas étudier ce point dans le détail.

Mickaël PORTELA, Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance, de l'âge (HCFEA)

Vous avez parlé de l'aide de la famille pour la garde d'enfant, mais couvrez-vous aussi les autres modes d'accueil ?

Didier BRETON

Les modes de garde des enfants ne sont pas traités en tant que tels. D'autres éléments permettent néanmoins d'étudier cette question. Nous disposons en effet des mêmes sources administratives qu'en métropole.

La Commission donne un avis d'opportunité favorable à l'enquête Migrations, famille et vieillissement dans les départements et régions d'outre-mer.

Demandes d'accès a des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Françoise MAUREL

Deux demandes sont présentées par l'Insee qui souhaite accéder en premier lieu aux données détenues par la Direction générale des finances publiques sur les revenus fonciers déclarés par les foyers fiscaux (formulaires 2044 et 2044 S). L'objectif n'est pas tant de connaître les revenus des propriétaires bailleurs qui sont l'objet de ces déclarations que d'obtenir des informations fournies par les bailleurs sur les noms et prénoms des locataires. L'Insee, confronté à la probabilité forte de

suppression de la taxe d'habitation et des fichiers correspondants, cherche à reconstituer les liens entre les logements et les personnes que fournissait cette source d'information. Les formulaires 2044 et 2044 S permettraient potentiellement de reconstituer une partie de cette information. L'Insee entend réaliser un travail d'expertise à visée méthodologique. Si l'expertise se révèle satisfaisante, un processus pérenne pourrait être mis en place.

La deuxième demande concerne des données détenues par le service statistique ministériel du ministère de la Justice sur les PACS de la période 1999-2017 en provenance des notaires (à partir de 2012) et des tribunaux (jusqu'en octobre 2017). L'objectif consiste à reconstituer des données de qualité sur le PACS compte tenu de l'évolution législative récente qui a transféré l'enregistrement, les modifications et les dissolutions des PACS des tribunaux vers les officiers d'état civil. Pour reconstituer des séries longues, l'Insee souhaite disposer de données statistiques compilées antérieurement à la loi de 2016, ceci à des fins d'exploitation statistique et de diffusion de résultats agrégés en série longue.

Les demandes d'accès à des sources administratives présentées par l'Insee au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 sont approuvées.

Introduction aux thématiques du prochain moyen terme du Cnis 2019-2023

Dominique LIBAULT

Nous passons au sujet central de cette Commission, à savoir la préparation du prochain moyen terme pour la période 2019-2023. Compte tenu de notre retard, je propose de supprimer mon intervention et d'aborder le point suivant relatif au suivi des recommandations du groupe « Thélot » qui s'était réuni en 2016 sur les ruptures familiales et leurs conséquences.

Présentation du suivi des recommandations du groupe de travail sur « les ruptures familiales et leurs conséquences »

Emilie RAYNAUD, Drees

Je souhaiterais vous présenter les travaux d'une émanation de ce rapport, un groupe de travail des producteurs de données sur les ruptures familiales.

En mars 2016, le groupe de travail du Cnis présidé par Claude Thélot rendait son rapport sur les ruptures familiales et leurs conséquences, avec trente recommandations. Parmi les premières recommandations figurait celle de mieux structurer l'organisation et la production de la diffusion de données et d'études sur la thématique, avec notamment la création d'un groupe stratégique qui aurait eu pour objectif d'impulser et de coordonner cette production et cette diffusion sur un horizon de cinq ans.

Sans suivre cette recommandation à la lettre, les services et organismes producteurs de statistiques sur les ruptures familiales, dont certains membres avaient pris une part active au groupe du Cnis, ont décidé de constituer à leur tour un groupe de travail et d'échange rassemblant à la fois la CNAF, la DARES, la Depp, la Drees, l'Ined, l'Insee, la sous-direction de la statistique et des études du ministère de la Justice et le service de la donnée et des études statistiques du ministère de Transition écologique et solidaire.

Ce groupe s'est réuni pour la première fois en septembre 2016, puis tous les six à huit mois. La dernière réunion s'est tenue en mai 2018. L'organisation est tournante, prise en charge alternativement par la CNAF, l'Insee et la Drees.

Ce groupe de travail a d'abord été conçu comme un groupe technique en vue de partager les

résultats des études et de s'informer des travaux en cours à des fins de coordination. Il a également pour objectif de s'accorder sur des actions et orientations communes. En particulier, le groupe a décidé de privilégier parmi les recommandations du rapport du Cnis toutes celles regroupées sous l'objectif 3.1 « mobiliser, enrichir et valoriser beaucoup plus les sources existantes ». En effet, exploiter ces sources dont la production mobilise énormément nos moyens humains était apparu comme une priorité pour l'ensemble du groupe. Il s'agit d'assurer une meilleure visibilité des possibilités de ces sources et de pouvoir évaluer les manques éventuels de l'appareil statistique pour un bilan ultérieur.

Dans les sources exploitées, vous retrouvez les enquêtes ménages comme l'enquête Famille-Logement, l'enquête Emploi, les sources fiscales, les enquêtes annuelles de recensement et l'échantillon démographique permanent (EDP) dont les potentialités pour étudier les ruptures familiales n'étaient pas entièrement connues en 2016, mais ont beaucoup progressé depuis grâce aux travaux de l'Insee et de l'Ined notamment.

Ce groupe s'est également attaché au suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport du Cnis. A cette fin, nous avons, lors de notre dernière réunion, produit une note commune à destination de la présente Commission pour dresser le bilan des travaux du groupe à la lumière des différentes recommandations formulées dans le rapport Thélot. Si nous pouvons nous féliciter des lacunes que nous avons réussi à combler, nous constatons aussi que d'autres lacunes se sont créées depuis. S'agissant de la recommandation 19 relative aux enquêtes du ministère de la Justice, par exemple, avec le transfert d'une partie des divorces par consentement mutuel vers les notaires par la loi Justice du XXI^e siècle, sans que soit prévu un dispositif de remontée statistique, le champ couvert par la justice est désormais partiel. L'enjeu consiste donc moins aujourd'hui à reproduire des enquêtes auprès des juges aux affaires familiales qu'à reconstruire un système statistique complet sur les divorces. Dans le même sens, nous pouvons également noter l'impact de la suppression de la taxe d'habitation sur les données présentes dans l'EDP, donc sur les travaux sur les unions libres et les ruptures d'unions libres.

Le groupe a par ailleurs mis en place une page web commune sur les ruptures familiales, les séparations et les familles séparées. Cette page visait à rendre compte de la production statistique des membres du groupe sur cette thématique. Nous avons convenu de son architecture, largement contrainte par les possibilités du site de la Drees qui l'héberge. Après une brève présentation, la page est organisée en six rubriques : quatre rubriques thématiques, une rubrique recensant les sources de données sur lesquelles reposent les publications proposées sur cette page et une rubrique méthodologie regroupant les publications méthodologiques et le rapport du Cnis.

Les rubriques thématiques suivent toujours la même logique. Les chiffres clés renvoient vers des pages avec des tableaux et chiffres actualisés annuellement. Ces chiffres portent directement sur les ruptures familiales, comme le nombre de divorces. Parfois, ce sont plutôt des indicateurs clés, comme le statut d'occupation du logement, qui, ventilés par configuration familiale, permettent d'éclairer la thématique. Le thème « publications statistiques » rassemble toutes les publications des membres du groupe, que ce soit des données d'enquêtes ou de sources administratives. Enfin, la page propose une ouverture vers des travaux de recherche et d'étude qui font référence, sans prétendre à l'exhaustivité.

Depuis janvier 2016, ce groupe a permis la publication de 18 documents, qu'il s'agisse d'études statistiques, de publications méthodologies ou de revues de littérature. La CNAF et la Drees ont également financé et piloté des recherches et enquêtes qualitatives. Au sein de la Drees, par exemple, nous avons financé une étude sur la coparentalité après séparation dans un contexte de recomposition familiale, auprès de 70 parents (35 pères et 35 mères), avec 15 entretiens dits « en miroir » auprès des deux membres d'un ex-couple pour aborder l'organisation des modes de résidence des enfants, l'évolution potentielle de ceux-ci dans le temps, ainsi que les transferts financiers entre les ex-conjoints. Le rapport du cabinet qui a réalisé cette étude sera publié comme un document de travail de la Drees d'ici la fin de l'année ou début 2019. Nous espérons aussi en faire une courte note à destination de notre groupe pour tirer de cette étude qualitative quelques enseignements pour une éventuelle future enquête statistique.

Pour vous démontrer l'intérêt de telles études, lors des discussions du Haut Conseil de la famille, antérieures à la mise en place du groupe de travail du Cnis, de nombreux débats s'étaient fait jour autour des raisons pour lesquelles les mères séparées ne réclamaient pas la pension alimentaire due et non payée par l'ex-conjoint. Or cette étude montre que, pour certaines mères, cela permet de

garder le contrôle sur leur vie et celle de leurs enfants et de ne plus dépendre en aucune manière de leur ex-conjoint. Ce constat ne doit certes pas être généralisé, mais il n'avait jamais été évoqué lors de ces débats.

Dominique LIBAULT

Bertrand Fragonard avait fortement milité pour la création de ce groupe.

Bernard SUJOBERT

Merci pour cette présentation et la note jointe. Cette note se révèle excellente et pourrait servir d'exemple pour le suivi des groupes de travail du Cnis par les commissions. Il est bon aussi de retrouver ce thème dans les avis de moyen terme.

Yvon SERIEYX

Je tiens également à vous remercier pour le suivi de cette démarche depuis 2016. Nous rappelons régulièrement que la question du veuvage et de l'orphelinage doit être prise en compte. Il a fallu huit ans et une thèse pour obtenir un chiffre à peu près fiable du nombre d'orphelins de père ou de mère en France. Nous avons, à l'origine, une fourchette comprise entre 200 et 400 000. Grâce à ces travaux, l'estimation s'établit plutôt à 600 000 orphelins. Nous pensons qu'il existe un problème de collecte sur cette population importante qui souffre de problématiques particulières, en particulier financières. Nous tenons aussi à attirer votre attention sur la question des causes des séparations. Elles sont trop souvent considérées comme des causes exogènes, intrinsèques à la nature du couple. De notre point de vue, une question scientifique est posée sur les causes des séparations. Or le dernier rapport sur la famille et le chômage date de 1999. Cette question mérite d'être de nouveau étudiée.

Dominique LIBAULT

Merci pour cette présentation très complète qui permet de montrer que les travaux du Cnis sont suivis d'effet.

L'élaboration du programme de moyen terme : les enseignements des consultations

Cédric AFSA

Ma présentation a pour objet d'introduire la séquence suivante sur le moyen terme. Je rappellerai successivement les résultats des différentes consultations menées auprès des utilisateurs de la statistique publique et la façon dont ces résultats ont été utilisés pour bâtir le programme de moyen terme, aussi bien dans son contenu que dans sa forme.

Pour recueillir les attentes des utilisateurs, nous avons tout d'abord dressé le bilan des avis de moyen terme lors des commissions de printemps. Cet exercice a permis de révéler des besoins insuffisamment satisfaits, voire non satisfaits, dont nous devons envisager la reconduction dans le futur moyen terme. Nous avons également consulté les présidents et rapporteurs des commissions pour recueillir les demandes exprimées au cours des réunions de ces commissions et celles qu'ils ont pu relever dans l'exercice de leurs fonctions en dehors de la commission. Nous avons par ailleurs examiné les rapports des groupes de travail du Cnis et d'autres rapports, notamment ceux de la Cour des comptes, ainsi que des rencontres et colloques organisés par le Cnis pour identifier des sujets à inscrire dans le moyen terme à venir. Le Cnis avait ainsi organisé récemment un colloque sur l'économie numérique et un autre sur le traitement des nouvelles sources de données.

Enfin, nous avons lancé une consultation publique, une nouveauté par rapport aux moyens termes

précédents. Nous avons profité des fonctionnalités nouvelles offertes par le site rénové du Cnis pour mettre en ligne un questionnaire court, mais relativement long à renseigner. Deux questions étaient posées. Les répondants devaient lister les sujets qu'ils considéraient comme majeurs pour les années à venir, dans la limite de cinq, et que la statistique publique devrait traiter au cours du prochain moyen terme. Pour chacun de ces sujets, il leur était également demandé de motiver leur choix. Enfin, une rubrique de commentaire libre permettait d'exprimer d'autres besoins. Cette consultation a touché 65 répondants de profils assez variés, quasiment tous utilisateurs de la statistique publique. Cette consultation a produit un matériau très riche, avec 240 propositions de sujets majeurs. 40 % des répondants ont cité cinq sujets. Dans 85 % des cas, les réponses étaient argumentées, ce qui démontre l'importance accordée aux sujets cités. Par ailleurs, les commentaires libres ont permis de collecter d'autres types de besoins plus généraux comme la demande de lisibilité des statistiques produites. Nous avons néanmoins relevé une limite, puisque nous avons recueilli très peu de sujets proprement économiques.

Lors de la commission de printemps, nous avons relevé des besoins insuffisamment satisfaits au cours du moyen terme, en particulier l'amélioration de la lisibilité de l'offre statistique, la production de statistiques locales à des niveaux plus fins, l'exploitation des nouvelles sources de données et le développement des comparaisons internationales. Des sujets plus précis avaient également été pointés, dont les flux migratoires et plus particulièrement l'émigration, puisqu'il n'existe pas de source aujourd'hui sur la présence française à l'étranger, les différences ou inégalités entre les femmes et les hommes, avec la question de la reconduite de l'enquête Emploi du temps et le sujet des stéréotypes, la connaissance des personnes « à risque » et de la pauvreté, qu'elle soit durable ou non, le numérique et la vie sociale, ainsi que le dispositif d'observation du logement et du mal-logement.

Dans le cadre de la consultation publique, le territoire a représenté un sujet de préoccupation majeure. Un répondant sur trois a effectivement mentionné la dimension territoriale. Un répondant sur cinq a cité l'emploi et la formation professionnelle, et la question des inégalités économiques et sociales, y compris la pauvreté. Enfin, un répondant sur sept a évoqué l'enjeu du développement durable. Parmi les sujets relevant de la commission Démographie et questions sociales, nous avons identifié, outre la question générale des inégalités sociales, le logement (parcours résidentiels, mal-logement, sans-abris), les enfants (mode de vie, devenir), les flux migratoires, les discriminations, les besoins des personnes handicapées, le travail domestique et le vieillissement. Cette consultation publique nous a également permis de recueillir des besoins plus transversaux, parfaitement en accord avec les besoins exprimés par d'autres canaux, comme le développement des comparaisons internationales, la mesure de la transformation numérique dans différents domaines (emploi, vie sociale, etc.), l'exploitation des nouvelles sources de données, la conduite d'analyses longitudinales et l'amélioration de la lisibilité de l'offre du SSP à la fois pour identifier les informations potentiellement disponibles et faciliter la compréhension des statistiques et analyses par les lecteurs.

Le moyen terme comportera deux types d'avis : des avis généraux et des avis de commission. Les avis généraux, à caractère transversal, concernent tout ou partie des commissions. Ils seront finalisés lors de la réunion du bureau du Cnis du 5 décembre. Ces avis porteront sur la conduite de comparaisons internationales, la production d'indicateurs territoriaux, le suivi des objectifs de développement durable, la mesure des évolutions économiques et sociales induites par la transformation numérique, la lisibilité des statistiques diffusées par le SSP, l'exploitation des nouvelles sources de données, les appariements de sources de données pour approfondir les analyses des liens entre les sujets, tout en gérant la problématique d'identification. Enfin, nous devrions également inclure un avis sur la mesure et le suivi des inégalités de toute nature.

Sur la forme, forts de l'expérience du moyen terme qui s'achèvera cette année, nous avons retenu deux règles dans la rédaction des avis. Nous avons essayé de rédiger des avis relativement courts, davantage centrés sur leurs objectifs (« pour quoi faire ? ») et n'insistant pas sur les moyens d'y parvenir (« comment faire ? »). Dans certains avis, cependant, nous nommerons spécifiquement des dispositifs d'information, car il importe de parler de la source qui, seule, permet de répondre à la finalité envisagée. Nous avons néanmoins considéré que les producteurs sont mieux à même d'identifier, d'exploiter et/ou de développer les dispositifs d'information pertinents. En outre, l'aspect des moyens est traité lors des réunions de commission au cours des cinq ans du moyen terme. Par ailleurs, nous avons souhaité que le nombre des avis soit limité à une dizaine par commission. Chaque moyen terme donne lieu à dix réunions, dont une consacrée essentiellement au moyen terme. Dans certains cas, un avis peut être examiné deux fois. Enfin, il faut laisser une marge de liberté pour continuer de suivre des sujets en cours, y compris les recommandations des groupes de

travail, et traiter de nouveaux sujets. Il faut donc qu'il y ait un nombre restreint d'avis pour qu'ils puissent être examinés au cours des cinq prochaines années. D'autant que, en dressant le bilan du moyen terme actuel, nous avons noté que les avis qui n'avaient pas fait l'objet d'un suivi en commission n'avaient pas connu d'avancée majeure.

Le choix des sujets à retenir pour 2019-2023 n'a pas reposé sur le seul critère de l'importance du sujet. Nous avons notamment considéré que la question de l'indice des prix, une grande opération historique de l'Insee, avait moins besoin d'une impulsion forte que donne son inscription dans le programme de moyen terme. La question s'est également posée des conséquences de la suppression de la taxe d'habitation, mais cette évolution est inéluctable. Ceci étant, le fait que ces sujets ne soient pas retenus dans les avis ne signifie pas qu'ils ne feront pas l'objet d'un suivi. Il faudra donc probablement veiller à une bonne articulation entre le suivi du moyen terme et la vie courante des commissions, en réalisant plus de points d'information sur ces grands sujets. Nous avons noté quelques sujets d'importance qui pourraient entrer dans ce cadre.

Bernard SUJOBERT

S'agissant de l'articulation entre le moyen terme et les commissions, je constate que nous n'avons pas discuté des programmes 2019 cette année. Nous en comprenons la raison. Néanmoins, cet outil se révèle particulièrement intéressant. Enfin, le thème des catégories socioprofessionnelles n'a pas été évoqué. Ces catégories sont en cours de rénovation dans le cadre d'un groupe de travail du Cnis. Or ses résultats, attendus pour l'année prochaine, pourraient avoir des effets sur l'ensemble du moyen terme, notamment sur l'effort de pédagogie que devrait consentir l'Insee. Par exemple, dans les programmes scolaires dont un nouveau projet vient d'être publié par le Conseil national des programmes, les PCS ont disparu de l'enseignement des sciences économiques et sociales. Une expression du Cnis ne pourrait être que positive, d'autant que tout le monde parle de catégories et de classes sans leur donner un sens véritable aujourd'hui, y compris le Président de la République. Il importe donc que ce sujet figure d'une manière ou d'une autre dans le programme de moyen terme du Cnis. Je représente d'ailleurs la CGT à ce groupe de travail.

Cédric AFSA

La réflexion sur la présentation du programme statistique est en cours. Ce programme sera présenté aux commissions de printemps. Jusqu'à présent, nous demandions aux services statistiques de réaliser un travail de programmation alors qu'ils n'avaient pas encore engagé leur réflexion prospective. Nous devons donc définir un calendrier plus réaliste. Sur votre deuxième point, nous avons examiné les avis commission par commission. Or la commission Emploi a pris un avis spécifique sur les catégories sociales.

Bernard SUJOBERT

L'effort de pédagogie de l'Insee a-t-il été pris en compte ? L'Insee n'a pas toujours publié des informations sur cette composante essentielle de la compréhension des choses.

Yvon SERIEYX

Nous nous exprimons dans diverses instances sur un sujet qui n'exigerait sans doute pas un travail très important. Nous avons observé le besoin de quelques lignes directrices pour la prise en charge convenable des charges que représentent les responsabilités familiales. Ce sujet dépasse la réflexion scientifique sur les systèmes d'équivalence. Il s'agit de prendre en compte, en collecte comme en analyse, la charge familiale.

Je note par ailleurs que la question de l'emploi et du temps se retrouve quasiment dans les cinq thèmes transversaux recueillis dans le cadre de la consultation publique. La question se pose donc du renouvellement de l'enquête Emploi du temps. En outre, ne pourrions-nous pas rapprocher davantage la question de la pauvreté de celle de l'emploi ? La pauvreté est en effet souvent liée au manque d'argent.

Dominique LIBAULT

Je propose que nous présentions les projets d'avis qui essaient de cibler les enjeux de notre commission, notamment les populations particulièrement vulnérables, sensibles, objets de politiques sociales.

Présentation des projets d'avis du moyen terme du Cnis 2019-2023

Yara MAKDESSI

Je vous présenterai les dix projets d'avis retenus pour cette commission. Pour la présentation, nous avons organisé ces avis en trois rubriques : l'observation de populations spécifiques (4 avis), les précarités et inégalités sociales (4 avis) et le développement du système d'information (2 avis). Pour chaque avis, j'évoquerai rapidement le contexte qui nous a incité à poser cet avis avant de lire le texte. A la fin de chaque rubrique, nous pourrions échanger pour amender ensemble le texte. A l'issue de la réunion, toutes vos propositions seront validées par le président de la commission. Le projet amendé sera publié sur le site du Cnis avant sa présentation au bureau du 5 décembre et sa validation finale par l'assemblée plénière le 31 janvier 2019.

Une première rubrique porte donc sur l'observation de populations spécifiques et rassemble 4 avis.

Avis n°1 : Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

Ce sujet a été largement abordé lors d'une commission Services publics et services aux publics à l'automne 2017. Nous avons alors évoqué les personnes handicapées, ainsi que les personnes âgées dépendantes. Un avis a été rendu par la commission en vue de souligner la nécessité d'assurer une production régulière des données sur les populations handicapées, la dernière enquête en population générale Handicap Santé menée par la Drees et l'Insee remontant à 2008-2009. Il s'agirait de reconduire différentes enquêtes et les compléter par des sources administratives, ce qui rejoint l'avis général sur les appariements. L'avis émis par la commission Services publics et services aux publics (2017) avait également pointé le besoin d'affiner les différentes définitions du handicap, que ce soit par type de déficience, par type de limitation fonctionnelle, par reconnaissance officielle, par les personnes bénéficiaires d'allocations ou par la perception individuelle. Le projet d'avis serait le suivant :

Le Conseil soutient les efforts menés par le service statistique public afin d'observer et mieux définir les différentes populations atteintes d'un handicap. Il souligne l'importance d'assurer le renouvellement d'enquêtes en population générale et d'enrichir le système d'information par d'autres sources de données, notamment par les données administratives.

Avis n°2 : Suivre le vieillissement de la population

Ce besoin a été pointé par le président de la commission. L'enjeu du vieillissement est également ressorti à plusieurs reprises dans la consultation publique. Aujourd'hui, les populations âgées recouvrent généralement la tranche des 60 ans et plus. Or cette tranche rassemble des situations très hétérogènes. Il apparaît donc nécessaire de mieux qualifier les plus âgés dont la proportion ne cesse d'augmenter sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, nous vous proposons un avis rédigé comme suit :

Le Conseil souhaite que le service statistique public suive attentivement le phénomène de vieillissement de la population en France en mettant particulièrement l'accent sur les personnes âgées de 85 ans ou plus, leurs conditions de vie et leur état de santé.

Avis n°3 : Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant

Nous avons abordé ce sujet aujourd'hui avec la présentation de la Drees sur le suivi des recommandations du groupe Thélot, mais il est également évoqué dans la consultation publique. Cet avis s'appuie aussi sur la stratégie nationale en préparation sur le sujet de la protection de l'enfance qui s'articule avec d'autres stratégies en cours comme le soutien à la parentalité, la prévention et la lutte contre la pauvreté, mais aussi la stratégie nationale de santé ou la stratégie de santé sexuelle. Nous proposons un avis rédigé ainsi :

Le Conseil recommande que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer les connaissances relatives aux conditions de vie de l'enfant et de l'adolescent. Les conséquences des ruptures familiales sur le quotidien de l'enfant et sur son développement (santé, hébergement, scolarisation, pratiques culturelles) ainsi que la situation et le devenir des enfants concernés par la protection de l'enfance seront principalement examinés. L'approche en termes d'observation des parcours est encouragée.

Avis n°4 : Mesurer l'émigration

Dans les avis du moyen terme actuel 2014-2018, nous soulignons déjà un manque d'information sur les données de l'émigration. Le projet d'avis est le suivant :

Le Conseil constate le manque d'informations sur les émigrants quittant le territoire national. Il demande que le service statistique public, dans le cadre de ses travaux sur les flux migratoires, porte ses efforts sur la mesure du phénomène d'émigration. Il sera notamment attentif aux données produites sur les départs de jeunes de France vers l'étranger et, parmi eux, ceux en mobilité internationale pour leurs études.

Bernard SUJOBERT

Nous vous remercions de nous avoir proposé les avis en amont, ce qui nous a permis de les travailler. Les deux premiers avis n'appellent pas d'observation de notre part.

Le troisième avis nous semble trop lié à la question des ruptures familiales. Il manque notamment la petite enfance. En outre, ces connaissances concernent tout le monde, y compris les conséquences des ruptures familiales. Je proposerais une formulation un peu différente : « *Le conseil recommande que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer les connaissances relatives aux conditions de vie et au développement de l'enfant et de l'adolescent (santé, hébergement, petite enfance, scolarisation, pratiques culturelles). L'approche en termes d'observation des parcours est encouragée. Les conséquences des ruptures familiales ainsi que la situation et le devenir des enfants concernés par la protection de l'enfance seront tout particulièrement examinés* ». Je souhaiterais également comprendre la notion d'observation des parcours. Faites-vous référence au dispositif ELFE ?

Enfin, sur l'avis n°4, la consultation du moyen terme a fait apparaître un besoin de connaissance sur les flux migratoires. Or le fait de cibler uniquement l'émigration nous semble un peu contradictoire.

Yvon SERIEYX

Sur l'avis n°3, il conviendrait de bien étudier les conditions de vie de l'enfant dans son cadre familial. Il n'existe pas d'enfants pauvres, il n'y a que des familles pauvres. Si nous ne nous interrogeons pas sur les situations d'emploi des parents, jamais nous n'aurons de vision claire de la pauvreté des enfants. La monoparentalité ne crée pas la pauvreté, même si elle la favorise. Le taux de pauvreté des familles monoparentales dont le parent travaille est quatre fois moindre que lorsque le parent ne travaille pas. Il faudrait réintroduire cet aspect dans le texte et au mieux dans le titre, en indiquant « *mieux connaître les conditions de vie de l'enfant dans sa famille* » par exemple.

Claude-Valentin MARIE

Sur la question du vieillissement, vous fixez la barre à 85 ans. Or dans les DOM, le seuil arrive plus tôt, avec un vieillissement en mauvaise santé beaucoup plus précoce. Je ne demande pas un changement de l'avis, mais je tiens à vous alerter sur cette situation très particulière.

Sur l'enfance, la question de la monoparentalité dans les DOM diffère elle aussi de la monoparentalité telle qu'elle existe et est vécue en métropole. L'enquête que nous menons devrait très probablement montrer que l'enfant démarre sa vie en monoparentalité et y demeure jusqu'à l'adolescence, indépendamment des relations intermittentes ou non des mères. Il faut relier cette situation de l'enfant en monoparentalité avec la situation de non-emploi des mères. Là encore, sans transformer l'avis, je souhaite qu'une attention particulière soit portée sur les spécificités des DOM.

Dominique LIBAULT

Nous n'allons pas amender les avis en séance. Je pense que vos remarques pourront, dans une large part, être prises en compte. S'agissant des flux migratoires et de l'émigration, je ne pense pas que les notions soient contradictoires. Il faut bien sûr suivre les flux migratoires, mais nous insistons surtout sur les manques actuels en termes d'information. Il ne faut évidemment pas se contenter du solde des flux migratoires.

Claude-Valentin MARIE

Dans une enquête en population générale sur la famille, nous pourrions interroger les parents sur les lieux de vie des enfants. Nous disposerions ainsi d'éléments d'appréciation pour déterminer si les enfants se trouvent toujours dans le foyer ou non, en métropole ou ailleurs.

Chantal CASES

Nous pourrions le faire pour une certaine émigration qui n'est pas familiale, notamment l'émigration liée aux études.

Dominique LIBAULT

J'approuve votre amendement sur les familles. Il ne s'agit pas d'étudier uniquement les ruptures familiales. Dans le travail réalisé par Claude Thélot, nous avons peut-être été plus attentifs à l'impact sur les parents que sur l'enfant. Les conséquences de ces ruptures sur le parcours scolaire n'ont pas été vraiment abordées par exemple. Nous voulions souligner ce manque, mais ce n'est pas exclusif.

Quant au vieillissement, je suis frappé de constater que très souvent les travaux raisonnent sur les plus de 60 ans alors que cette population se révèle extrêmement hétérogène. Nous savons bien que la perte d'autonomie se manifeste plutôt à partir de 85 ans. Or sur ce sujet particulier, nous manquons de données, notamment sur le patrimoine de ces personnes.

Cédric AFSA

Sur l'avis n°3, nous reprendrons votre formulation. Sur l'environnement familial, les enquêtes menées directement auprès des enfants restent très rares, car elles nécessitent la mise en œuvre d'un protocole très complexe. Les enquêtes sont donc conduites auprès des parents et permettent de récupérer de nombreuses informations sur la situation de ceux-ci. L'information existe et je note qu'elle est déjà assez largement exploitée. Nous pourrions néanmoins rappeler qu'il faut replacer l'observation dans le contexte familial.

S'agissant du vieillissement, le fait que nous fixions une barre à 85 ans vous gêne-t-il ?

Claude-Valentin MARIE

Non. Je tenais néanmoins à insister sur la spécificité des DOM. C'est moins le vieillissement que l'état de santé qui se révèle préoccupant.

Cédric AFSA

L'avis recadre la question de l'émigration dans les flux migratoires. Nous avons relevé que de nombreux travaux sont en cours ou à venir, y compris le développement d'un système d'information sur la mesure de l'immigration. Or la mesure de l'émigration reste un exercice très complexe. En tant

qu'ancien représentant français auprès d'Eurostat pour les statistiques de l'éducation, j'ai noté les difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés pour bâtir un système d'observation permettant de repérer la mobilité apprenante, une démarche qui a échoué. Nous avons besoin de concentrer nos efforts sur le sujet. Néanmoins, la question de l'immigration continuera d'occuper les ordres du jour des prochaines commissions.

Yara MAKDESSI

La deuxième rubrique concerne les précarités et inégalités sociales et rassemble 4 avis.

Avis n°5 : Développer la mesure de la précarité résidentielle

Cet avis émane d'une demande sociale forte sur la disponibilité de données sur les personnes sans domicile compte tenu de l'actualité du sujet et des évolutions à venir. Ce sujet a été abordé lors de la commission Démographie de printemps et un avis a été pris sur le renouvellement de l'enquête Sans domicile. Le présent avis fait écho à cette enquête, mais il ne faut pas oublier non plus d'autres dispositifs, comme l'enquête sur les établissements sociaux menée par la Drees, fondamentale pour informer sur le sujet, et d'autres sources d'information qui pourraient être mobilisées. Nous vous proposons, pour cela, le texte suivant :

Le Conseil note que le sujet de la précarité résidentielle et les enjeux qu'il soulève font l'objet d'une forte demande sociale. Il demande au service statistique public de renforcer ses efforts pour produire des données permettant de prendre régulièrement la mesure du phénomène, en portant particulièrement l'attention sur les publics très vulnérables comme les personnes âgées, les mineurs non accompagnés ou les femmes seules avec enfants.

Avis n°6 : Observer la grande pauvreté

La grande pauvreté représente un indicateur lié aux objectifs de développement durable. Il est clairement indiqué dans ces derniers que les indicateurs retenus ne rendent pas compte de la très grande pauvreté. Aujourd'hui, il existe peu d'indicateurs rendant convenablement compte de ces situations. Cet avis s'inscrit dans le « Plan pauvreté – Stratégie de lutte contre l'exclusion » adopté en septembre 2018 et dans la lignée du groupe de travail du Cnis de 2006 sur les niveaux de vie et les inégalités sociales mené sous la présidence de Jacques Freyssinet. Le texte est le suivant :

L'état actuel du système d'information statistique relatif à la mesure de la pauvreté rend insuffisamment compte des situations de grande pauvreté, qu'il s'agisse des personnes en ménage ordinaire ou de celles vivant en dehors de ce périmètre. Le Conseil insiste sur l'importance de disposer de données sur ces situations de grande pauvreté et de poursuivre le développement des mesures de la persistance dans la pauvreté.

Avis n°7 : Stéréotypes, préjugés et discriminations

Ce sujet a été traité lors d'une rencontre du Cnis sur les discriminations dans le domaine de l'emploi en juin 2017. Dans le cadre de cet avis, la thématique est élargie aux questions sociales. Lors de cette rencontre, le Défenseur des droits avait exprimé une demande forte à partir des résultats des baromètres menés sur l'observation des perceptions de discrimination. Cet avis a été étendu au-delà de la simple discrimination pour absorber les différentes dimensions que sont les stéréotypes et préjugés. L'avis proposé est donc rédigé comme suit :

Le genre, l'âge, l'origine, l'état de santé, le handicap font l'objet de préjugés qui, surtout s'ils se cumulent, peuvent engendrer des situations de discriminations graves. Le Conseil estime que cet enjeu de société est fondamental et demande que le service statistique public construise un dispositif d'observation et de mesure des stéréotypes, préjugés et discriminations.

Avis n°8 : Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux

Cet avis constitue une déclinaison de l'avis général portant sur le numérique. Il s'inscrit aussi dans la

continuité d'un avis de la commission au printemps 2017 qui soulignait le besoin d'encourager la production de données sur le développement du numérique et ses effets sociaux et une attention particulière à porter sur les publics n'ayant pas accès au numérique (populations âgées, populations en difficultés sociales, etc.). Nous proposons l'avis suivant :

Le Conseil encourage la poursuite de la production de données sur le développement du numérique et de ses effets sociaux. Il insiste pour que des exploitations par catégorie de populations soient menées afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et mieux caractériser les publics concernés. Le caractère régulier de ces mesures permettra d'en suivre les évolutions dans le temps.

Françoise CORE, ATD Quart Monde

S'agissant de l'avis n°6, l'Etat français a pris l'engagement devant la communauté internationale d'éradiquer la grande pauvreté d'ici 2030. Cet avis présente donc une importance d'immédiateté très grande. Vous avez cité le rapport Freyssinet auquel on continue et on continuera à se référer parce que ses recommandations qui restent valides ne sont pas pleinement appliquées. Il faudrait que cet avis sur la grande pauvreté produise ses effets à temps afin que la France puisse établir à partir de données officielles qu'elle a bien éradiqué la très grande pauvreté en 2030. La formulation de la première phrase du projet d'avis me paraît excellente. Je trouve néanmoins que l'on arrive trop vite à la question de la disposition des données. La grande pauvreté n'est pas définie à l'heure actuelle pour les pays développés. Ce sujet présente aussi un enjeu de comparaisons internationales.

La mesure de la grande pauvreté ne se pose pas seulement en France ; elle concerne tous les pays de l'Union européenne. Plusieurs rapports de l'Union font le constat de l'absence de définition que traduit le fait que plusieurs termes sont utilisés : précarité, pauvreté, misère, exclusion, etc. Une phase préalable de réflexion me semble devoir être menée. Si de nombreux travaux ont déjà été conduits, ils n'ont pas permis d'aboutir à un consensus. Pour progresser, il faut innover et mobiliser de nouvelles sources de connaissance et de données. Or sur la grande pauvreté, nous utilisons encore très peu la connaissance des personnes qui vivent dans la pauvreté. Certes, cette connaissance ne permet pas à elle seule d'identifier les indicateurs statistiques. Néanmoins, elle me semble indispensable et doit se conjuguer avec la recherche scientifique, et la connaissance des acteurs et des associations sur le terrain. Le mouvement ATD Quart Monde mène actuellement un projet international sur la mesure de la grande pauvreté en lien avec l'université d'Oxford en croisant les savoirs des personnes en situation de pauvreté, les savoirs scientifiques et les savoirs des acteurs de terrain.

Stéphane JUGNOT

Sur l'avis n°7, vous parlez de mesure des discriminations. Or pour des raisons très bien expliquées dans le programme de travail de l'Insee, seules les discriminations ressenties sont mesurées. J'ignore quels services producteurs sont concernés, mais il me semble, comme proposé, très pertinent de mettre en évidence la question des stéréotypes et des préjugés. Ces questions se posent effectivement en amont des discriminations. Nous aurions tout particulièrement intérêt à articuler les travaux de la psychologie sociale avec les outils de la statistique publique.

Yvon SERIEYX

Je souscris aux propos de la représentante d'ATD Quart Monde. S'agissant de l'avis n°7, il manque un critère de discrimination lié à la situation familiale. Que l'on soit parent de famille monoparentale, parent de famille nombreuse – comme nous venons de la découvrir dans le cadre de notre étude auprès de 25 000 familles nombreuses – ou parent tout court, il existe, dans le domaine de l'emploi et bien d'autres domaines, des phénomènes de stigmatisation. Nous souhaitons donc que la situation familiale soit ajoutée aux critères dans la première phrase.

Bernard SUJOBERT

Sur l'avis n°5, je pense que le terme de sans domicile fixe doit figurer dans l'un des avis du Cnis, car il a fait l'objet de discussions intenses lors de la dernière commission. S'agissant de l'avis n°6, j'ai bien

suivi, Madame Coré, votre présentation lors de la table ronde récente du Cnis sur les indicateurs de développement durable. Vous aviez évoqué alors le problème des enquêtes pour les ménages non ordinaires. Or il est évident que les phénomènes de très grande pauvreté sont plus développés dans ces ménages. Il faudrait donc souligner l'importance de cette question du point de vue de la connaissance statistique. Je pense enfin que l'avis n°7 n'a pas sa place ici. Il devrait figurer dans l'avis général, car il couvre d'autres domaines que ceux de notre commission.

Françoise CORE

Il existe 22 ou 23 critères de discrimination dans le Code pénal, dont un critère spécifique à la précarité économique, adopté par une loi de juin 2016 : « *particulière vulnérabilité résultant de la situation économique apparente ou connue de son auteur* ». Il est problématique de commencer à énumérer certains critères et d'en laisser de côté d'autres d'une importance fondamentale.

Dominique LIBAULT

Il faut effectivement trouver une autre formulation. Je reconnais aussi que l'avis n°7 dépasse le champ de notre commission. Je suis également d'accord pour inclure le terme de sans domicile.

Chantal CASES

L'avis ne se limite pas à ce sujet, mais nous pouvons le mentionner.

Cédric AFSA

Un avis général portera sur les inégalités de différentes natures (revenus, genre, accès au droit, accès aux services, etc.) pour couvrir plusieurs commissions. Nous rappellerons donc bien la nécessité de travailler sur ces questions. Il nous a néanmoins semblé que les stéréotypes, les préjugés et les discriminations demandaient un outillage spécifique pour pouvoir mesurer convenablement ces phénomènes. Or cet outillage se révèle difficile à bâtir, car il implique différents canaux. Inscrire cet aspect dans un avis général nous paraissait compliqué. Nous avons donc préféré inscrire cet avis ici.

Sur la grande pauvreté, de nombreux efforts sont actuellement consentis par la statistique publique. Cette question reste éminemment complexe. L'avis évoque bien les personnes vivant en dehors des ménages ordinaires. Les données de la Drees recueillies auprès des associations permettent d'ailleurs d'élargir le spectre. Quant à la question internationale, un avis général recommandera de travailler sur les comparaisons en veillant à la comparabilité entre pays et cette préconisation s'appliquera aussi à la pauvreté.

Bernard SUJOBERT

Sur les discriminations, le sujet a été porté en termes de discriminations syndicales dans le cadre de l'emploi. J'imagine que la commission Emploi portera donc également un avis. En outre, ces discriminations rejoignent le sujet des inégalités selon le genre. Or il a été précisé dans la commission Services publics que le sujet serait traité par ailleurs.

Cédric AFSA

Les inégalités entre les femmes et les hommes font l'objet d'un avis général et d'un avis de la commission Emploi.

Claude-Valentin MARIE

Sur les critères de discrimination, le fait de n'en citer que quelques-uns soulève un véritable enjeu. Je suis moins gêné par le fait qu'un champ spécifique ne soit pas mis en exergue. La couleur de peau, qui constitue l'un des premiers éléments à partir desquels tous les éléments de lutte contre les discriminations sont bâtis, est absente du texte. Je ne suis pas forcément favorable à ce qu'il soit cité expressément, mais je pense qu'un tel avis aura forcément un effet catastrophique sur le public.

Cédric AFSA

Il faut trouver le bon équilibre entre un terme générique qui ne satisfera personne et une énumération quasiment sans fin.

Dominique LIBAULT

Je suis très sensible à cette remarque. Nous allons réfléchir à cela.

Mickaël PORTELA

Les mineurs non accompagnés entrent nécessairement dans le dispositif ASE. Pour mesurer la précarité résidentielle, je m'interroge sur le terme adéquat. Faut-il utiliser le terme de mineur non accompagné, très encadré juridiquement ? Il faudrait sans doute réfléchir avec les spécialistes sur le sujet. Quant au développement du numérique, nous menons une réflexion sur les effets sur les enfants. Or votre formulation me paraît très centrée sur la fracture générationnelle vis-à-vis des populations plus âgées. Enfin, à l'avis n°6, je me demande s'il ne faudrait pas citer dans le titre les trajectoires de pauvreté pour faire écho à la dernière phrase.

Yara MAKDESSI

Les deux derniers avis concernent le développement du système d'information.

Avis n°9 : Pérenniser le système d'information sur le logement

Cet avis fait suite à la commission du printemps 2018 sur le mal-logement et au colloque du 2 juillet 2018 sur l'exploitation de nouvelles sources de données. La pérennisation du système d'information pour l'observation de l'état et des conditions de logement en France soulève des problématiques diverses et nécessite un suivi dans le temps. Dans ces problématiques figurent notamment l'accès au logement des jeunes, les situations de mal-logement, les processus d'entrée et de sortie, etc. Nous vous proposons donc l'avis suivant :

Le Conseil appuie les producteurs de la statistique publique dans leurs efforts de pérennisation d'un système d'information pour l'observation et le suivi de l'état et des conditions de logement en France et dans ses territoires. Il rappelle la nécessité de comparer dans le temps les situations vécues par les individus.

Avis n°10 : Renouveler l'enquête Emploi du temps

Les objectifs sont multiples, notamment les inégalités entre hommes et femmes, la répartition des tâches dans le couple, l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, les temps et l'organisation de la vie de l'enfant. Or l'enquête Emploi du temps apparaît comme le dispositif le plus approprié pour observer ces éléments. Le projet d'avis est rédigé comme suit :

Le Conseil considère que l'enquête Emploi du temps est un dispositif essentiel pour mesurer la manière dont les membres d'un ménage organisent leur temps et partagent les tâches. Il demande que l'enquête soit renouvelée, en particulier pour suivre l'évolution durant les dernières décennies des inégalités de genre en la matière et pour analyser les transformations en cours du rapport entre les sphères privée et professionnelle.

Yvon SERIEYX

La sphère privée ne recouvre pas la sphère familiale. Il faut mentionner à la fois la sphère privée et la sphère familiale. L'UNAF souhaite rendre cette distinction plus populaire. La vie familiale ne représente pas un ensemble de choix privés, mais un ensemble de devoirs qui lient les personnes les unes aux autres. Vous pouvez abandonner un cours de yoga, mais abandonner votre enfant vous

conduira en prison. Cet exemple illustre la différence entre vie privée et vie familiale. Par ailleurs, vous avez parlé du temps de l'enfant. L'une des faiblesses de l'enquête Emploi du temps porte justement sur les emplois du temps des enfants. Il serait donc bon de citer les enfants dans l'avis.

Bernard SUJOBERT

L'avis n°9 ne me paraît pas refléter la commission de printemps et ne porte pas des demandes assez précises. Je vous propose donc une autre formulation : « *Le Conseil recommande des efforts et des moyens adéquats pour la statistique publique afin d'assurer un système satisfaisant d'observation et de suivi des conditions de logement en France et dans ses territoires. A cet effet, il soutient tout particulièrement la reconduction de l'enquête nationale Logement et ses extensions régionales, lorsqu'elles sont demandées, ainsi qu'une enquête Sans domicile fixe au cours du moyen terme 2019-2024. Il rappelle la nécessité de comparer dans le temps les situations vécues par les individus* ».

Il faut parler clairement. Tel était le sens de nos précédents débats. Les producteurs statistiques ont bien indiqué qu'ils n'auraient peut-être pas les moyens de reconduire une enquête. De ce fait, appuyer leurs efforts ne me paraît pas suffisant. Il faut recommander que des moyens soient dédiés et préciser les deux domaines qui ont fait l'objet de nombreuses discussions.

Dominique LIBAULT

Sur le logement, nous reprendrons les échanges de la commission de printemps et vérifierons si nous pouvons nous montrer plus précis.

Cédric AFSA

Je suis un peu gêné sur la notion de sphère privée et familiale. Ces avis s'adressent aux utilisateurs généraux qui ne sont pas forcément au fait que cette distinction dont j'apprends moi-même l'existence aujourd'hui. Ce sujet pourra être traité en commission.

Conclusion

Dominique LIBAULT

Je vous remercie très sincèrement pour ce dialogue riche. Je note, malgré quelques remarques, un accord général sur les grands thèmes de discussion. Merci de votre présence.

La séance est levée à 18 heures.

LISTE DES DOCUMENTS

Également disponibles et téléchargeables sur le site Cnis.fr

Documents préparatoires

- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Injep](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Insee](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Ined et Insee](#)
- [Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951](#)
- [Note sur le suivi des recommandations du Groupe de travail "Ruptures familiales et leurs conséquences"](#)
- [Projet d'avis de moyen terme 2019-2023 - Démographie et Questions sociales](#)

Documents complémentaires

- [Présentation de l'enquête Activités physiques et sportives - Injep](#)
- [Présentation du dispositif Indice des prix à la consommation - Insee](#)
- [Présentation de l'enquête Migrations famille et vieillissement dans les Drom - Ined](#)
- [Présentation de la Drees - Diaporama](#)
- [Elaboration du Moyen terme 2019-2023 - Diaporama](#)
- [Présentation des avis Moyen Terme 2019-2023 - Diaporama](#)
- [Projet avis moyen terme 2019-2023 - Validés par le président de la Commission Démographie et questions sociales](#)

AVIS « 7BIS »

[A télécharger sur le site du Cnis](#)

Avis sur les demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulée par l'Institut national de la statistique et des études économiques du ministère de l'Economie et des Finances

- aux données de la Direction générale des finances publiques du ministère de l'Action et des Comptes publics

Formulée par l'Institut national de la statistique et des études économiques du ministère de l'Economie et des Finances

- aux données du Service statistique du ministère de la Justice

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Avis d'opportunité d'enquête

Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives

Dispositif de l'indice des prix à la consommation

Enquête Migrations, famille et vieillissement dans les Drom



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives

Type d'opportunité : Réédition d'une enquête

Périodicité : Rééditée de manière irrégulière

Demandeurs : Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (INJEP).

Au cours de sa réunion du 28 novembre 2018, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives.

Suite à la création de la mission statistique du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports en 1999, il avait été décidé, dans le cadre du comité national d'orientation des enquêtes sur la pratique physique et sportive, que des enquêtes nationales sur la pratique physique et sportive seraient mises en œuvre régulièrement. Trois enquêtes sur ce thème ont été menées respectivement en 2000, 2003 et 2010. Le besoin d'actualiser l'enquête 2010 et d'approfondir l'information relative à la pratique physique et sportive a été clairement exprimé par le ministère en charge des Sports, mais aussi par l'ensemble des acteurs du champ et répond à la préconisation n°4 de l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental sur « L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives » (10 juillet 2018).

La réédition de cette enquête nationale a pour objectifs de décrire précisément les pratiques physiques et sportives, qu'elles soient autonomes ou encadrées, de faire apparaître les pratiques émergentes, de mesurer précisément le nombre de licenciés et de caractériser le profil socio-économique des pratiquants et non-pratiquants. Elle permettra également d'observer les évolutions des pratiques physiques et sportives ainsi que l'émergence de nouvelles disciplines.

Les thèmes qui seront abordés sont les suivants : les modalités de pratique d'activités physiques et sportives (quand, fréquence, où, avec qui, adhésion, licence sportive, compétition, rassemblement sportif), les motivations à la pratique, les accidents lors de la pratique, pour les non-pratiquants, les raisons de non-pratique et la pratique dans le passé, les caractéristiques socio-démographiques des enquêtés.

L'enquête interrogera un échantillon de 10 000 individus de 15 ans et plus résidant en France métropolitaine et dans les départements et régions d'Outre-mer (Drom). La méthode envisagée pour le plan de sondage est basée sur le Fichier démographique d'origine fiscale sur les logements et les

individus (Fidéli) de l'INSEE avec tirage aléatoire du Kish au sein des individus éligibles du foyer fiscal. L'interrogation portera sur le Kish et les autres individus du foyer âgés de 15 à 20 ans seront systématiquement interrogés. L'interrogation sera multimode (par Internet et par téléphone – lignes fixes et mobiles). Compte tenu de la moindre qualité de la base de sondage concernant les Drom, il est envisagé de procéder en aléatoire téléphonique directement sur ces territoires.

L'enquête aura lieu au premier semestre 2020 et sera réalisée par Internet ainsi que par téléphone. L'échantillonnage sera sous-traité à l'INSEE, puis un prestataire privé, sélectionné dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, assurera la collecte sous la supervision de la maîtrise d'ouvrage (INJEP et Direction des Sports).

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'INJEP et la Direction des Sports. La maîtrise d'œuvre sera assurée par l'INJEP qui s'est associé pour le suivi du projet au Laboratoire sur les Vulnérabilités et l'Innovation dans le Sport (L-VIS) de l'Université Claude Bernard Lyon 1. L'INJEP et la Direction des Sports constitueront le **comité de pilotage** de l'enquête qui aura pour mission de finaliser le cahier des charges, de sélectionner le prestataire, d'en suivre l'avancement du projet à ses différentes étapes, de formuler des recommandations, de valider des livrables.

Un **comité scientifique** sera par ailleurs constitué afin de solliciter des experts et des partenaires sur les modalités techniques et le questionnaire de l'enquête. Il pourra être transformé en comité d'exploitation et élargi après la réalisation de l'enquête. Ce comité scientifique pourra être composé de l'INJEP et de représentants du ministère en charge des Sports (de la direction des Sports mais aussi des Pôles de ressources nationaux), de représentants d'une ou deux directions régionales jeunesse et sports, du comité national olympique, de l'association nationale des élus du sport et de plusieurs chercheurs spécialistes de la mesure et de l'étude des pratiques sportives.

L'exploitation et la diffusion des résultats seront effectuées par l'INJEP. Les premières études réalisées seront diffusées en novembre/décembre 2020 par le biais de la collection « INJEP Analyses & Synthèses » de l'INJEP. Les premiers résultats seront complétés par la publication d'un ouvrage rassemblant l'ensemble des analyses issues de l'enquête fin 2021. Les données seront la propriété de l'INJEP et de la Direction des Sports. Leur diffusion sera réalisée dans le respect des règles statistiques et dans le cadre de conventions.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année 2020.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Indice des prix à la consommation (IPC)

Type d'opportunité : Reconduction d'une enquête existante

Périodicité : Mensuelle

Demandeurs : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), Direction des statistiques démographiques et sociales.

Au cours de sa réunion du 28 novembre 2018, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné la demande de renouvellement du dispositif de l'indice des prix à la consommation.

Le décret n° 47-834 du 13 mai 1947 dans son art. 4 indique que l'Insee est chargé d'établir et de diffuser les principaux indices concernant la situation économique nationale. L'enquête « indice des prix à la consommation IPC » permet également de répondre au règlement européen n°2016/792.

La première génération d'indices des prix date de 1914. Au cours du temps, le champ de l'IPC s'est élargi tant au plan géographique qu'en termes de population représentée ou de consommation couverte. L'IPC base 2015 constitue la 8^e génération d'indice. Il couvre l'ensemble de la population et du territoire national (métropole et départements d'outre-mer, hors Mayotte). Il est entré en vigueur en janvier 2016 : ce changement de base s'est accompagné notamment d'un changement de l'échantillon des unités urbaines dans lesquelles les prix sont collectés par les enquêteurs de l'Insee, d'une modification de la méthode de collecte des produits frais et d'un changement de nomenclature.

Depuis janvier 2016, l'Insee publie un indice provisoire à la fin de chaque mois. Cet indice, indicateur avancé de l'inflation, est avant tout destiné aux économistes. Si l'IPC existe de longue date, de nombreuses modifications touchant la collecte sont intervenues. Outre le changement de l'échantillon des unités urbaines dans lesquelles les prix sont collectés (en 2016), il faut noter le poids croissant des prix collectés en dehors de cet échantillon (qui représentent plus de 50 % de la consommation des ménages). En particulier deux nouveaux modes de collecte sont ou seront introduits : la collecte sur internet qu'elle soit manuelle ou assistée par des ordinateurs (*webscraping*) ; l'utilisation de données de transaction, données privées, qui sera effective en 2020 (Arrêté du 13 avril 2017 rendant obligatoire la transmission de données par voie électronique à des fins de statistique publique – JO n°103 du 2 mai 2017).

Préalablement à cette utilisation, une enquête expérimentale « données de caisse » menée de 2012 à 2018, a permis de montrer la faisabilité de l'utilisation de ces données pour le calcul de l'IPC. En 2019, une répétition générale grandeur nature permettra de calculer l'IPC avec les données de caisse et de le comparer avec l'IPC calculé avec la méthodologie actuelle.

L'IPC est l'instrument officiel de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des biens et des services consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution « pure » de prix, c'est-à-dire à qualité constante des produits consommés. L'IPC est utilisé pour des besoins économiques (études, recherche, utilisation pour la comptabilité nationale, etc.) ou sociaux (indexations contractuelles, revalorisations, etc.).

L'IPC couvre l'ensemble des biens et services marchands consommés sur le territoire national par les ménages résidents et non-résidents. L'enquête est réalisée mensuellement sur l'ensemble du territoire français (métropole et départements et régions d'outre-mer). La collecte de prix est réalisée par des agents de l'Insee. Pour des indices spécifiques (télécommunication, transport aérien), elle peut être réalisée par d'autres organismes (l'Arcep, la DGAC).

La collecte réalisée sur le terrain ou par Internet est répartie sur les jours ouvrés de quatre semaines de collecte mensuelle. L'IPC est produit à partir de différents types de collecte :

- la collecte terrain est régionalisée et réalisée par un réseau d'enquêteurs Insee dans les différents points de vente physiques de France métropolitaine et des Drom. L'enquêteur collecte dans les différents points de vente environ la moitié des prix constituant l'IPC via une tablette électronique sur une période de quatre semaines ;
- la collecte Internet est effectuée par des agents des directions régionales, par le pôle prix de Bordeaux, à la direction générale ou par des partenaires institutionnels ou leurs sous-traitants (prix des télécommunications et du transport aérien). Ces collectes peuvent être manuelles ou assistées par robots (*web-scraping*) ;
- la collecte des données privées (données de caisse): les enseignes de la grande distribution transmettent l'ensemble des données (quantité, prix et chiffres d'affaires) relatives à la vente d'un article dans un point de vente pour les super et hypermarchés ;
- la collecte par courrier: pour certains produits pour lesquels il est plus aisé de collecter l'information par courrier, la collecte se fait selon ce mode (collecte des prix dans les hôpitaux par exemple) ;
- enfin, l'IPC utilise également des données administratives lorsque celles-ci sont disponibles suffisamment rapidement (données sur les services de santé, les carburants, les Ehpad...).

Les évolutions méthodologiques d'ampleur (changement de base, utilisation des données de caisse) sont pilotées par des **comités de pilotage spécifiques** réunissant des représentants des différents services de l'Insee impliqués (régionaux, informatiques, méthodologie, utilisateurs internes de l'IPC) et sont déclinés en comité de suivi. Par ailleurs, un **comité d'utilisateurs**, réunissant des partenaires sociaux, des économistes, des institutionnels, des chercheurs est en cours de constitution. Sa première réunion aura lieu en décembre 2018. Il se réunira annuellement pour échanger sur les évolutions annuelles à apporter à l'IPC.

Les *Informations Rapides* sur l'IPC présentent les principaux résultats nationaux avec un commentaire. Les résultats des Drom sont présentés dans la collection *Insee Flash*. Ces publications sont mensuelles. L'indice définitif d'un mois donné est publié autour du 13 du mois suivant. Une estimation provisoire est diffusée depuis janvier 2016 à la fin de chaque mois. Les données concernant les moyennes annuelles d'indices paraissent en janvier de l'année (n+1). Un bilan de l'année achevée est publié dans *Tableaux de l'économie française*.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années, de 2020 à 2024.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Migrations, famille et vieillissement dans les Drom, 2^{ème} édition

Type d'opportunité : Réédition d'une enquête

Périodicité : Rééditée de manière irrégulière

Demandeurs : Institut national des études démographiques (INED), Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), Direction des statistiques démographiques et sociales.

Au cours de sa réunion du 28 novembre 2018, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête Migrations, famille et vieillissement (MFV) dans les Drom.

Lors de sa première édition en 2009-2010, cette enquête avait été définie par le Comité du label de la statistique publique comme « enquête inter-régionale d'intérêt national ». Elle répondait aux préconisations alors formulées par le Cnis d'une meilleure prise en compte des réalités des Drom par le dispositif national de la statistique publique. En effet, si sur les thèmes abordés de nombreuses enquêtes démographiques et sociales sont conduites, pour la plupart leur champ d'analyse ne couvre pas ces territoires. Un des objectifs de l'enquête MFV est donc de pallier ce manque. Elle a pour ambition d'apporter en termes de connaissances scientifiques des éclairages jusqu'alors inédits, mais aussi de constituer une véritable aide à la définition et, plus encore, à l'adaptation des politiques publiques aux réalités de ces territoires.

La deuxième édition de l'enquête MFV, comme la première de de 2009-2010, a pour objectif l'analyse et la mesure des mutations socio-démographiques à l'œuvre dans chacune des collectivités : importance et caractéristiques des migrations, évolution des structures familiales, changement dans les comportements de fécondité, place et perspectives d'avenir de la jeunesse, importance de la précarité sociale, évolution des formes traditionnelles de solidarités en lien avec le vieillissement de la population.

Une consultation du CRIESR a été effectuée pour recueillir l'avis d'opportunité local de l'enquête. Une consultation des chercheurs et experts au sein de l'Ined a été effectuée afin de recueillir les besoins de changements du questionnaire.

Un des enjeux de cette nouvelle édition est de mettre à jour les données produites par l'enquête précédente, aussi la continuité du questionnaire sera privilégiée tout en comprenant des évolutions. Elle répond à une triple exigence : mettre en lumière l'importance des nouveaux défis qui s'attachent aux évolutions observées, évaluer leurs incidences en termes de politique publique et enfin, mesurer leurs effets sur la vie économique et sociale, en dégagant les spécificités de chacun des territoires étudiés. Conduite dans chacun des DROM selon un protocole commun, la nouvelle enquête a pour première exigence de disposer d'échantillons conséquents, autorisant des analyses détaillées des

groupes de population qui la composent et des comparaisons statistiquement significatives.

Les trois thèmes majeurs traités (migrations, famille et vieillissement) sont complétés d'une attention à l'insertion des jeunes adultes.

1. Les migrations : demeurent au premier rang des défis sociodémographiques des DROM, et s'y présentent toujours sous trois dimensions essentielles, répondant chacune à des logiques et des stratégies variables selon les populations : la « mobilité » des natifs, pour une part prise en charge par des dispositifs publics ; les migrations nationales et internationales : entrées et sorties d'« immigrants » ; les retours de « natifs » ayant quitté plus ou moins durablement leur département et qui reviennent s'y installer.
2. Le vieillissement : ce thème mérite d'autant plus une attention nouvelle que les réalités d'aujourd'hui ont amplement confirmé les dynamiques mises en lumière par l'investigation précédente. La relative méconnaissance et désintérêt qui entouraient alors le phénomène, ne sont aujourd'hui plus de mise.
3. La famille : les familles monoparentales, les grossesses précoces, les naissances hors mariage, la proximité géographique entre les générations, les relations des enfants avec un père non cohabitant, sont autant de phénomènes sociaux marquant de manière différenciée chacun des Drom, mais pourtant rarement décrits statistiquement de manière détaillée. Dans cette enquête, la famille et ses transformations seront donc un des objets privilégiés d'analyse, le point nodal.

L'enquête concerne les personnes de 18 à 79 ans résidant en logement ordinaire dans les quatre DROM : Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion. Pour des questions d'accessibilité et de coût, certains secteurs sont exclus du champ géographique : les îles de Guadeloupe, hors Marie-Galante, certains IRIS ou îlots difficiles d'accès à La Réunion, en Guadeloupe et en Guyane.

L'enquête sera réalisée en face à face par enquêteur en une seule visite. Elle sera réalisée du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021 pour la Guyane, et du 1er janvier 2020 au 31 mars 2021 pour les autres DROM. Le temps de réponse au questionnaire est d'environ 1h.

Les premières publications sont prévues en décembre 2021.

Un comité de pilotage sera constitué pour s'assurer du respect des objectifs de l'enquête, suivre l'avancement des phases de préparation et de réalisation et arbitrer entre les alternatives qui peuvent se présenter. Le comité de pilotage prend les décisions stratégiques ; il rassemble des concepteurs à l'Ined, de l'Insee (chef du département des prix à la consommation et des enquêtes ménages, la CPOS de la division MOAE, un représentant des divisions suivantes : DDSI, DRTI, DAFPTM, du chef de projet en informatisation de l'enquête qui représente les équipes informatiques de Lille, des représentants des directions régionales de l'Insee dans les Drom).

Un comité de suivi sera chargé du suivi opérationnel de l'enquête : déroulement des différentes étapes, calendrier des tests, solutions techniques, animation des maîtrises d'œuvre. Il est chargé de coordonner toutes les phases de l'enquête et d'assurer le suivi de l'exécution et le respect du calendrier. Il propose des arbitrages aux responsables de la maîtrise d'ouvrage. Il rend compte au comité de pilotage. Il est constitué des concepteurs à l'Ined, de l'Insee (CPOS de la division MOAE, DDSI, et le chef de projet en informatisation de l'enquête, d'autres invités seront conviés en fonction des sujets).

Enfin, un comité d'exploitation sera créé pour recueillir les besoins des utilisateurs en terme de valorisation de l'enquête. Il devrait rassembler les principaux partenaires déjà évoqués (Cnaf, Drees, Dares, Dgom, Ined, Insee et l'Université de Strasbourg-UMR Sage). Au niveau régional, des groupes d'exploitation décentralisés pourraient être constitués rassemblant la CAF, la CGSS, l'Université des Antilles et de la Guyane et l'Université de La Réunion avec l'Ined et l'insee).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour les années 2020 et 2021.